RAPPORT D'ÉVÉNEMENT

Québec | 30 septembre + 1er octobre 2005

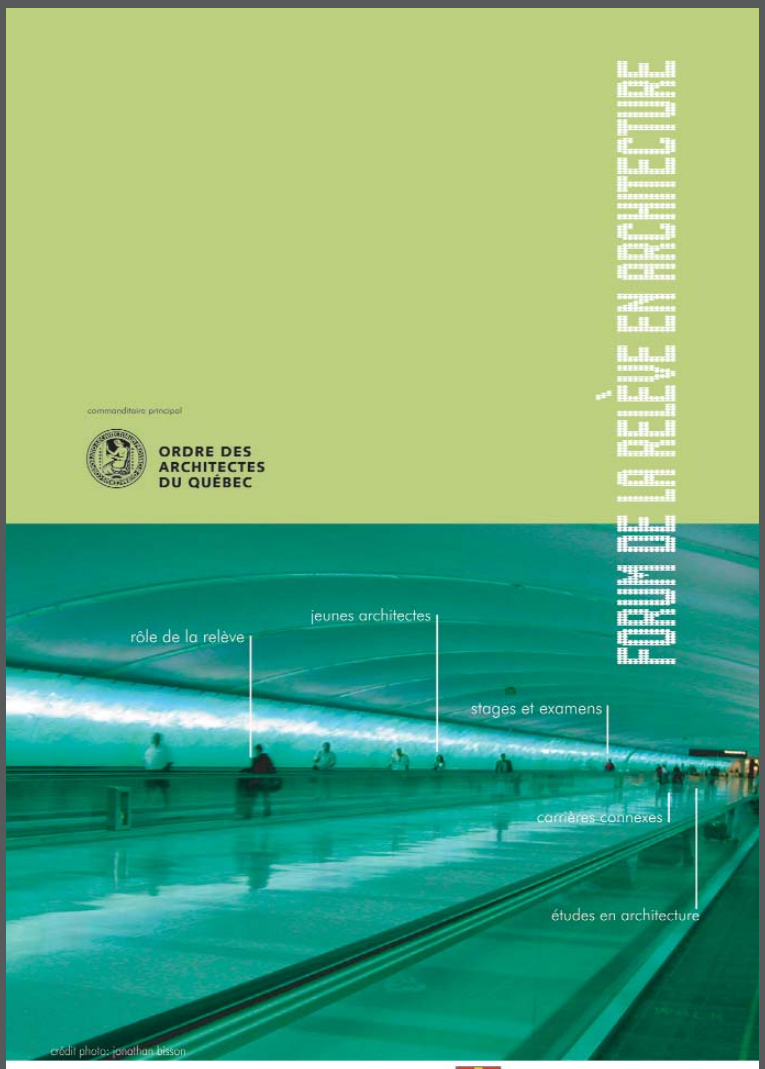

UNIVERSITÉ LAVAL

Faculté d'aménagement, d'architecture et des arts visuels
École d'architecture

Remerciements à tous les participants

ARCHITECTES

Jacques AUDET
Michel BÉGIN
Maria BENECH
Suzanne BERGERON
Francis BLOUIN
Marc BOUCHARD
Jean-Philippe CAOUETTE
Anne CARRIER
Paul CARTIER
Martin CHARLAND
Éric CROTEAU
Anne-Marie DUFOUR
Louis FAILLE
Marie-Josée GIRARD
Léïc GODBOUT
Normand HUDON
Jean-François JULIEN
Jacques LEBARBENCHON
Marc-André LEMAIRE
PERREAULT
Éric LIRETTE
Philippe MAILHOT
Nicolas RANGER
Jean-Yves RICHARD
Monnier ROBERPIERRE
Jean-Marie ROY
Vadim SIEGEL
Émilien VACHON
Jan ZWIEJSKI
David SAVARD

AUTRE

Stéphane ASSELIN
Robert BOILY
Étienne COSSETTE
Martin DUBOIS
Stéphane GODIN
Cynthia JEAN
Sonia POULIOT

ÉTUDIANTS

Hélène BABINEAU
Audrey BERGERON
Anne-Marie BLAIS
Véronique CHARRETTE
Rémy CHHEM
Michel CYR
Ariane DAGENAIS
Yann DAIGLE
Renée DUBOIS
Jonathan ÉLIE
Mélissa FAUTEUX
Krystel FLAMAND
Jessica GAGNON
Samuel GAGNON
Laurie GOSSELIN
Geneviève GUIMONT
Guillaume LABBÉ
Louis Philippe LAUZÉ
Jenny MESSIER
Viet An NGUYEN
Étienne PARADIS
Jean-Philippe PARENTEAU
Carl PINEAU
Geneviève POULIN
Mariève POULIN
Patricia PRONOVOST
Karine RENAUD
Simon RIOU-OUELLET
Maxime ROUSSEAU
Olivier TARDIF
Amélie TURGEON
Émilie TURGEON
Mathieu TURGEON
Maxime TURGEON
Olivier VALLERAND
Catherine VERNAUDON

INVITÉS SPÉCIAUX
architectes et autres

Claude R. BISSON
André BOURASSA
Paule BOUTIN
Margaret BOYCE
Daniel CHEVARIE
Brigitte DESROCHERS
Jean-Pierre DUMONT
Jérémia GENDRON
Carole GIARD
Yves GOSSELIN
Zbigniew JARNUSZKIEWICZ
Clémence LAROCHELLE
Richard PLEAU

STAGIAIRES

Jean-François ALAIN
Mélissa ARCAND
Marie-Pierre AUGER BELLAVANCE
Yoan BELLEY
Étienne BOUDREAULT-SAUVAGEAU
Véronique BOULET
Geneviève BOULEY
Véronique BRETON
Daniel BRISSON
Emmanuelle CHAMPAGNE
Amélie CHAUVIN
Annie CHÊNEVERT
Cristina COSMA
Mathieu DE BELLEFEUILLE
Hughes DESBIENS
Annie DUBÉ
Julie DUBÉ
Jean-Nicolas FAGUY
Marc-Antoine FREDETTE
Valérie GAGNÉ
Émilie GARNEAU
Andréanne GAUDET
Marie-Louise GERMAIN
Jérôme HENNE
Yasmina LACASSE
Christine LAFERRIÈRE
Bianca LAGUEUX
Julien LANTHIER
Yan LAPLANTE
Isabelle LAROCQUE
Régis LECHASSEUR
Josée MALENFANT
Catherine MARCOTTE
Guillaume MARCOUX
Éric MARQUIS
Jean-François MERCIER
Stéphanie MIGNEAULT
Yan PAQUIN
Simon PELLETIER BOUCHER
Jean-Nicolas PITRE
Éli PROULX BOUCHARD
Julie QUENNEULLE
Jean-François RENAUD
Érick RIVARD
Claude ROBERT
Mélanie ST-GELAIS
Catherine ST-MARSEILLE
Julie TOUSIGNANT
Barbara TREMBLAY
Katy TREMBLAY
Mélinda TREMBLAY
Claudine VACHON
Katrine BEAUDRY
Jean-François HALLÉ

+ membres du comité organisateurs et bénévoles

NOTE :
Veuillez nous excuser si une erreur ou omission s'est glissée.

Introduction

0.1 L'initiative
0.2 L'aménagement au Québec : quelle place y a-t-il pour les architectes ?
0.3 Bâtir avec ou sans architecte
0.4 Bilan de l'événement

Atelier 1
La formation en architecture

1.1 Description du sujet de l'atelier
1.2 Formation universitaire, formation professionnelle : deux témoignages comparés
Diane Messier, Ordre des comptables du Québec
Jacques White, architecte, professeur,
École d'architecture, Université Laval
1.3 Questions et résumé des discussions en atelier

Atelier 2
Les stages et les examens

2.1 Description du sujet de l'atelier
2.2 Nature des examens et du stage: deux témoignages comparés
Carole Scheffer, architecte
Samuel Massicotte, avocat, Heenan Blaikie Aubut
2.3 Questions et résumé des discussions en atelier

Atelier 3
Les réalités et les enjeux des jeunes architectes

3.1 Description du sujet de l'atelier
3.2 Faire sa place dans une profession en évolution
Philippe Drolet, architecte
David Savard, architecte
3.3 Questions et résumé des discussions en atelier

Atelier 4
Le rôle de la relève dans la valorisation de la profession d'architecte

4.1 Description du sujet de l'atelier
4.2 Deux stratégies raisonnées
Jacky Deschênes, architecte, Association des architectes en pratique privée du Québec
Pierre Cardinal, Solo Communications
4.3 Questions et résumé des discussions en atelier

Conclusion

5.1 Bilan
5.2 Recommandations

L'idée de préparer un Forum de la relève a émergé au cours de l'hiver 2005. Au fur et à mesure que le projet devenait plus concret, l'intérêt pour l'événement croissait de sorte qu'à partir du mois d'août l'appui et les participations des associations professionnelles, comme l'Ordre des architectes du Québec (OAQ), l'Association des stagiaires en architecture du Québec (ASAQ) et l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) se confirmaient.

Le 1er octobre 2005, le colloque sur l'avenir de la jeune architecture au Québec a été l'occasion de réfléchir sur la reconnaissance de l'architecture et la place que les architectes pourraient gagner dans le marché de la conception de l'aménagement au Québec ; il a permis de discuter des enjeux et de proposer des pistes de solution.

Le colloque invitait les étudiants en architecture, les diplômés et les stagiaires, ainsi que les architectes de toutes générations à venir se rencontrer pour approfondir certains thèmes entourant la relève en architecture. Ce lieu de rencontre en marge des réunions professionnelles habituelles voulait offrir à tous l'occasion de discuter sur un pied d'égalité. Près de 170 personnes ont répondu à l'invitation par un très beau samedi d'automne. La rencontre fut un franc succès. Elle a démontré que les architectes, trop souvent perçus comme individualistes, sont capables de se mobiliser.

La journée se divisait en quatre ateliers de discussion dont chaque thème est une étape du processus d'accès à la profession : la formation, le stage et les examens, les réalités et les enjeux des jeunes architectes, et le rôle de la relève dans la valorisation de la profession d'architecte.

Outre qu'il permettait de donner l'heure juste sur les différentes étapes de l'apprentissage en architecture et de mieux comprendre les conditions de la pratique de la profession au Québec, ce parti pris éditorial voulait dépasser les récriminations légitimes et sincères trahissant trop le sentiment d'impuissance devant la réalité. Offrir une information préliminaire et structurer les débats autour de grandes questions permettaient ainsi d'apporter des solutions là où plusieurs se butent à des obstacles.

Le présent rapport constitue une synthèse des principales idées qui ont émergé de cette activité. Il est suivi de recommandations qui brossent les principales conclusions qui en découlent.

Nous espérons que la lecture de ces discussions saura vous convaincre que la relève mérite attention afin que les architectes québécois de demain assurent fièrement la pérennité de la profession.

Québec, le 18 mai 2006

Caroline Lajoie
architecte
Bisson | Associés

Jonathan Bisson
architecte
Bisson | Associés

Martin Lavergne
Étudiant, École d'architecture
de l'Université Laval

Marie-Josée Deschênes
architecte
Commission de la capitale
nationale du Québec

François Dufaux
chargé d'enseignement,
École d'architecture de
l'Université Laval

Charles Ferland
stagiaire,
Anne Carrier architecte

Jean-François Marquis,
étudiant, École d'architecture
de l'Université Laval

Isabelle McKinnon,
Architecte
Gersovitz Fournier Moss

0.2

L'aménagement au Québec : quelle place y a-t-il pour les architectes ?

Devant leur avenir professionnel, les étudiants, les diplômés, les stagiaires et les jeunes architectes font face à des perspectives contradictoires. D'un côté, dans une perspective internationale, ils constatent que l'architecture contribue à la conception du monde actuel, définit l'image du futur et constitue une part importante de la qualité de vie et de l'expression culturelle des sociétés. D'un autre côté, dans le contexte québécois, ils observent une certaine indifférence, voire de l'incompréhension, de la part de leur famille et de leurs amis, à l'égard de l'apport de l'architecte et de l'architecture au domaine de la construction ou du marché immobilier.

Ce rendez-vous manqué entre les architectes et la société d'ici, dont ils font partie et qu'ils entendent servir, soulève plusieurs questions qui sont discutées dans les ateliers du Forum. En guise d'introduction, nous proposons quelques constats contrastés sur la reconnaissance de l'architecte en ce qui regarde les perspectives du marché de la construction.

Y a-t-il une place pour les architectes au Québec ?
Au Québec, les architectes ont joué un rôle historique indéniable dans la conception et la construction d'une large part du patrimoine bâti; les institutions publiques et privées, en particulier religieuses, mais aussi les bâtiments vernaculaires, commerciaux et résidentiels avant 1950.

La Révolution tranquille des années 60, avec son programme de nouveaux édifices publics – polyvalentes, cégeps, hôpitaux, immeubles administratifs et commerciaux – a, durant une quinzaine d'année, assuré une reconnaissance socioéconomique exceptionnelle à une nouvelle génération de jeunes architectes fraîchement diplômés entre 1955 et 1970.

Cette génération, aujourd'hui retraitée ou contemplant ces dernières années de pratique active, constate le bouleversement des quatre dernières décennies d'où deux tendances émergent;

- la place des architectes s'est fragilisée dans la reconnaissance de leur compétence technique et esthétique, et les honoraires sont inférieurs alors que les responsabilités sont plus élevées, tant en ce qui regarde le détail technique qu'en ce qui touche les garanties légales;
- les clients ont évolué, passant de façon paradoxale une commande qui se veut toujours « meilleur marché » avec des solutions génériques, mais aussi toujours plus performante avec des solutions optimales et adaptées aux projets.

Le modèle de développement du Québec moderne semble donc se conclure par une relative marginalisation des architectes et de l'architecture face au marché des services de conseillers en construction et en aménagement.

Un environnement bâti à transformer

Au cours des prochaines décennies, l'environnement bâti au Québec se verra imposer d'importants travaux pour parer au vieillissement d'un parc immobilier important. L'infrastructure, l'enveloppe et les finis intérieurs de milliers d'immeubles tant privés que publics arriveront à la fin de leur cycle d'usure calculé sur 40 ans.

En parallèle, de nouvelles préoccupations, comme le développement durable, favorisent des solutions intégrant une vision globale du coût de construction, de gestion et d'entretien. L'architecture actuelle considère la performance environnementale et la qualité de vie comme des objectifs complémentaires. La qualité du milieu bâti devient un enjeu concurrentiel à l'échelle planétaire.

La contribution des architectes

L'architecture est devenue un sujet d'intérêt chez le grand public partout dans le monde. La vague récente des livres, des revues et des reportages qui célèbrent l'architecture de qualité, celles d'hier et d'aujourd'hui, témoigne de cette préoccupation. À une échelle certes plus modeste, il faut aussi constater que jamais ce sujet n'a été autant couvert par les médias au Québec. N'a-t-on pas récemment posé la question de la laideur du Québec contemporain à la télévision ? (Radio-Canada, émission *Enjeux*, avril 2005.)

La grande question n'est donc pas de savoir s'il y aura du travail en aménagement, mais de savoir si la société québécoise va préférer confier l'« ouvrage » à des architectes ou, au contraire, retenir les services d'autres professionnels.

François Dufaux
Chargé d'enseignement,
École d'architecture de
l'Université Laval

0.3

Allocution

vendredi 30 septembre 2005
Musée de la civilisation du Québec

Mesdames, Messieurs,
Étudiants, diplômés, stagiaires et architectes

Au cours des derniers jours, lorsque les différentes personnes impliquées dans l'organisation de ce forum devaient expliquer la nature de l'événement, il semblait difficile de résumer dans une phrase les divers aspects que nous discuterons dans les 24 prochaines heures. Comment expliquer de façon concise les attentes du stage et les épreuves des examens, puis tout à la fois remarquer la participation restreinte ? Comment condenser en une image les conditions de la pratique et les contraintes de la commande ?

Les architectes, qui regardent volontiers en perspective pour voir l'ensemble, devinent et savent qu'il existe des liens, des relations, des dépendances entre l'apprentissage des diplômés et stagiaires, le passage des examens, la confiance des jeunes architectes et la valorisation de l'architecture dans le contexte québécois.

C'est pourquoi une phrase s'impose :
Est-ce qu'au Québec on va bâtir avec ou sans architecte ?

Cette question touche autant la pratique actuelle et les aléas de la commande que le défi de préparer et d'accueillir une relève qui saura donner une plus grande place aux architectes dans la conception et la construction de notre environnement bâti. Cette phrase est inclusive et je crois qu'elle souligne que tous nos débats et toutes nos propositions doivent garder cet objectif ultime :
- Comment inclure davantage nos diplômés, stagiaires et les architectes ?
- Comment intégrer notre travail dans les valeurs de la société ?
- Comment comprendre et écouter les attentes de la société qui nous intègre?

Vous trouverez dans le carnet des participants un premier texte d'introduction. L'essentiel du propos, c'est qu'il y a, et qu'il y aura du travail au Québec en aménagement pour concevoir, pour corriger, pour réparer, pour recycler et restructurer notre environnement bâti. La construction demeure une activité cyclique liée à l'économie. Toutefois, l'énorme stock de bâtiments construits depuis les années 50 arrivera à la fin de son cycle de vie initial. Devant cette commande incontournable, sommes-nous prêts à y répondre ? Est-ce que les Québécois sont prêts à nous la confier ?

Dans le hall, ce soir, et demain à l'entrée du Centre Ex Machina, vous pourrez lire quatre panneaux qui présentent quelques faits sur nos sujets d'ateliers[1]. Voilà quelques balises, puisque que notre compréhension de la situation de la profession reste très fragmentaire.

[1] Le contenu de ces panneaux est annexé au présent rapport.

Deux comparaisons s'imposent pour comprendre notre réalité. D'une part, dans les contextes québécois et canadien, face à d'autres professions et métiers. D'autre part, à l'international, face à la pratique de l'architecture à l'étranger. On ne peut échapper au fait que l'architecture est une culture internationale et une pratique locale. La qualité des projets est le fruit d'un contexte et des compétences d'un professionnel.

Regarder comment s'organisent d'autres professions et métiers au Québec peut nous suggérer des pistes pour régler nos problèmes professionnels internes.

- Comment l'École du barreau peut-elle encadrer les diplômés en droit ?
- Comment l'Ordre des ingénieurs inscrit-il ses stagiaires au tableau des membres, tout en limitant leurs responsabilités?
- À comparer le salaire moyen, les architectes se situent dans la basse moyenne des professionnels ; ils font mieux que les gens du milieu du design et des arts, et se comparent en partie à ceux du milieu de la construction.

La comparaison à l'échelle internationale nous éclaire indirectement sur nos propres conditions. En essayant de démêler les différentes formations, l'existence de stages et d'examens, on comprend l'importance du rapport entre le milieu universitaire, le milieu professionnel et le gouvernement qui définit la profession et son champ de pratique. Il ne s'agit pas de copier les modèles étrangers, mais de comprendre l'équilibre qui existe entre la formation, l'expérience pratique, le titre d'architecte. Le statut professionnel s'inscrit dans le champ de la pratique, les responsabilités et les bénéfices d'un contrat social entre les architectes comme groupe professionnel vis-à-vis de la société.

La solution d'adopter (il y a 10 ans) les normes américaines dans la définition des programmes scolaires et des examens professionnels s'explique sur trois niveaux :

- Une contexte politique – le libre échange
- Une hypothèse économique – l'ouverture des marchés et la mobilité de la main-d'œuvre ;
- Une hypothèse structurelle où les cadres américains poseraient les conditions d'une pratique professionnelle comparable aux États-Unis.

Nous ne sommes pas en mesure de faire le bilan exact de ce choix politique. Néanmoins, tout indique que le libre-échange n'a pas touché le milieu des services professionnels en architecture, que les marchés restent fermés et que la mobilité est marginale. Précisément sur la question de la relève, le cadre structurel a débouché sur une chute du nombre de nouveaux architectes et une augmentation du nombre de stagiaires inscrits. Avec de 40 à 60 nouveaux architectes par année, et plus de 800 stagiaires, il faudra entre 15 et 20 ans pour qu'ils intègrent tous l'Ordre des architectes du Québec.

L'architecture est une vieille profession au Québec, expression fondamentale de la volonté d'habiter et de s'adapter au pays, mais c'est aussi une profession malmenée par les nouveaux discours des gestionnaires et ses propres erreurs. Par ailleurs, la relève, c'est un projet à bâtir pour demain, avec de nouvelles valeurs et préoccupations, avec une nouvelle compétence et une nouvelle reconnaissance.

Le Forum est une étape, un effort pour articuler des réformes et imaginer des solutions. Comme professionnels et comme citoyens, donnons-nous les moyens de comprendre notre commande, de défendre notre travail, en faisant une place à nous tous, en prenant notre place dans ce monde à bâtir… à bâtir avec des architectes.

François Dufaux
Chargé d'enseignement,
École d'architecture de
l'Université Laval

0.4

Bilan de l'événement

HORAIRE

VENDREDI | 30 septembre 05
MUSÉE DE LA CIVILISATION

18 h 00	Inscription des participants et cocktail de bienvenue Exposition sur les quatre thèmes du forum Conférence d'information par François Dufaux

SAMEDI | 1er octobre 2005
CASERNE DALHOUSIE EX MACHINA

7 h 00	Accueil + Café et croissants
8 h 30	ATELIER 1 : LES ÉTUDES EN ARCHITECTURE Conférenciers : Jacques White, architecte Diane Messier, CA, OCAQ
11 h 00	ATELIER 2 : LES STAGES ET LES EXAMENS Conférenciers : Samuel Massicotte, avocat Carole Scheffer, architecte
14 h 30	ATELIER 3 : LES RÉALITÉS ET LES ENJEUX DES JEUNES ARCHITECTES Conférenciers : David Savard, architecte Philippe Drolet, architecte
17 h 00	ATELIER 4 : LE RÔLE DE LA RELÈVE DANS LE PROCESSUS DE VALORISATION DE LA PROFESSION D'ARCHITECTE Conférenciers : Jacky Deschênes, architecte, AAPPQ Pierre Cardinal, Solo Communications
20h30	Soirée de clôture

PARTICIPATION

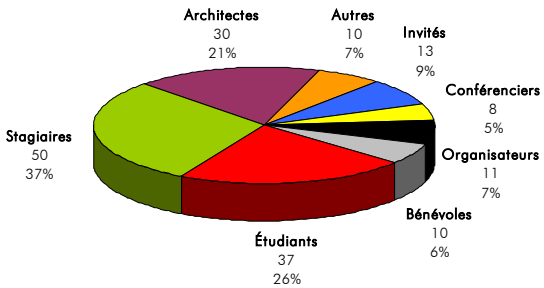

Financement et budget

L'événement a fait ses frais et dégagé un léger surplus, ce qui a permis la réalisation du présent rapport. Le choix de Québec et des lieux de rencontre, la structure de la journée et le respect de l'horaire, l'animation et la gestion des repas ont démontré le savoir-faire d'une nouvelle génération, en dehors des cadres institutionnels normaux. La gestion d'un tel événement, comme celle d'un projet d'architecture, impose des choix en fonction de contraintes liées à un programme, aux ressources financières, au site et à l'horaire. La simplicité des procédures, l'efficacité des dispositions, la clarté des intentions et la rencontre des objectifs initiaux sont des principes aussi essentiels à une gestion éclairée d'un tel événement qu'à l'exercice de la profession.

Le financement du Forum et les dépenses engagées par l'événement se concluent sur un bilan financier positif. Les inscriptions, limitées à 15 $ par personne afin de favoriser la participation des étudiants et des stagiaires, représentent environ 11 % du budget. La plus grande partie des fonds provient donc de différents commanditaires. Le comité organisateur est reconnaissant de leur appui et de leur confiance. Des indemnités pour l'hébergement et le déplacement des conférenciers ont été accordées en tant que marque de reconnaissance de leur compétence et de leur dévouement pour cette activité.

Le choix du lieu constituait aussi un élément important en tant que témoin de l'importance de l'architecture comme milieu de vie. Le cocktail du vendredi soir s'est donc tenu dans le hall du Musée de la civilisation, et le Forum comme tel a eu lieu dans les locaux d'Ex Machina, dans l'ancienne caserne Dalhousie. Aussi, un soin particulier a été porté au service de traiteur afin de créer les conditions favorables aux échanges conviviaux et à une réflexion soutenue et productive.

Enfin, une grande attention a été portée à tous les documents afin de diffuser une information claire et accessible et donner une signature personnalisée à cet événement unique.

1.0

Atelier 1 La formation en architecture

Responsable : Jean-François Marquis, étudiant

1.1 Description du sujet de l'atelier

Ouverture de l'accès à une formation en architecture

L'équilibre entre la théorie et la pratique est au cœur des préoccupations et des débats entourant le programme des écoles d'architecture : hier comme aujourd'hui, ici comme partout dans le monde.

La relation entre le contenu du programme universitaire et la défense de la compétence professionnelle est une préoccupation récurrente au Québec. D'une part, la concurrence internationale demande une mise à jour régulière des programmes quant aux connaissances techniques et théoriques de même qu'un renouvellement sur le plan formel. D'autre part, le contexte québécois se définit par un ensemble de conditions qui demandent une pratique particulière, adaptée et pertinente, parfois loin des références internationales.

L'atelier 1 permettra de s'interroger sur l'apprentissage à partir des points suivants :

- les références et les théories internationales en rapport avec le contexte québécois;
- les compétences liées au diplôme universitaire;
- l'équilibre entre la théorie, la conception en atelier et le travail;
- les stages intégrés au programme scolaire en collaboration avec le marché du travail;
- la qualité de la formation en comparaison avec le temps alloué;
- la gestion études-travail, etc.

Atelier commandité par :

Schluter® Systems

1.2 Formation universitaire, formation professionnelle : deux témoignages comparés

Diane Messier
Directrice du développement et du maintien des compétences de l'Ordre des comptables agréés du Québec (OCAQ)

Devenir comptable agréé: version améliorée

Pour faire un parallèle entre la formation des architectes et celle des comptables agréés, M^me^ Messier résume la situation de son ordre professionnel. Le cheminement de la formation est fortement similaire en durée et en nombre d'étapes, mais il a connu tout récemment une refonte du cadre de formation et de la définition même des compétences attendues des candidats. C'est en 1995 qu'une démarche provinciale a été entreprise ; elle avait pour but de revoir le cadre de formation. Cette démarche s'est intégrée à la démarche nationale qui s'était donné, au même moment, l'objectif de revoir en profondeur la formation.

Après un survol historique qui met en contexte les démarches provinciale et nationale qui ont été menées dans le cadre d'une réforme nationale de la formation de comptable agréé, M^me^ Messier s'est appliquée à nous faire connaître le nouveau référentiel de formation de sa profession.

Appelé à terme *Grille des compétences*, ce cadre est d'abord né du nouveau programme de formation professionnelle (PFP) qui a été mis au point il y dix ans. Aujourd'hui, ce dernier est le cadre de référence des programmes universitaires de deuxième cycle offerts dans les universités du Québec.

Le PFP prône une approche par mission qui s'articule autour d'éléments centrés sur des domaines d'expertise à maîtriser, des contextes d'application mais surtout sur des connaissances, des compétences à acquérir et des attitudes à adopter. L'OCAQ a donc, de concert avec les institutions, coordonné la conception, le développement et la diffusion de matériel pédagogique. M^me^ Messier nous a sommairement, mais très bien exposé, la Grille de compétences qui est aujourd'hui l'assise de la formation et du contrôle même de l'accès à la profession. Cette grille est divisée en quatre catégories de compétences qui font actuellement l'objet des objectifs de compétences des comptables agréés :

Valeurs et éthique, caractéristiques personnelles, caractéristiques professionnelles, compétences techniques (six domaines d'expertise).

Les anciens examens étaient trop complexes. Ils ne mesuraient pas les compétences et connaissances, ou mesuraient un niveau des compétences supérieur à ce qu'ils étaient censés évaluer. Afin d'améliorer cette situation, l'Ordre des comptables utilisa une formule **intégrée** et **nationale**. Cette dernière, plus juste et plus cohérente que l'ancienne, laisse même une place aux candidats qui se démarquent et, par le fait même, valorise l'image des CA par l'intermédiaire de la grille d'excellence.

Jacques White

Architecte, professeur adjoint et responsable de l'admission de l'École d'architecture de l'Université Laval

Former la relève en architecture

C'est par un résumé des modèles de pratique en France, aux États-Unis, en plus de ceux du Canada, que ce professeur-praticien situe la formation offerte à l'École d'architecture de l'Université Laval. Une formation teintée par l'intention de former d'abord de bons designers capables de transposer leurs idées en projets constructibles. La réflexion de M. White s'est aussi tournée vers les attentes de la société, de la population, des donneurs d'ouvrage, des architectes employeurs et bien sûr celles de l'École d'architecture envers la formation. De grandes attentes, beaucoup d'incompréhension et plusieurs paradoxes ont été soulevés entre les rôles attendus, les motivations ainsi que les idéaux de la profession et de ceux qu'elle sert.

Il est apparu très au fait que la diversification du marché amène l'élargissement du domaine de la formation et que les modèles établis doivent être remis en question. M. White a aussi mis en perspective le paradoxe d'une profession qui souhaiterait que les candidats à la profession acquièrent, dès le diplôme, des connaissances de base autant que celles dites *de spécialisation*. Il constate que, malgré un baccalauréat générique qui ne mène pas à l'emploi, la maîtrise professionnelle amène selon lui une réelle augmentation du niveau cognitif et une ébauche de spécialisation pour doter les candidats d'outils plus spécifiques pour faire face aux nouveaux défis de la profession. Des exigences d'enseignement qui, lorsque qu'elles sont vérifiées par un système d'accréditation des écoles (le Conseil canadien de certification en architecture [CCCA]) et les compétences auxquelles elles renvoient, ont aussi des effets pervers par l'uniformisation de la profession, puisqu'elles sont ramenés à un seul modèle. Les missions particulières ou complémentaires ne semblent pas pouvoir émerger des écoles d'architecture canadiennes.

M. White introduit d'emblée l'idée que le relais de l'école aux stages est un relais de **coupure**, **un passage sans chevauchement** où aucun mécanisme de suivi n'a été mis en place. À l'image forte des flambeaux que personne ne reprend, il demande à qui devrait revenir cette responsabilité. Quelle forme pourrait être favorisée? Une cohabitation formation-stage serait une possibilité, mais comment faire une place dans un programme déjà plein? M. White suggère la nécessité de bien comprendre ce qui se passe de part et d'autre du passage de l'enseignement au stage, et lance la question suivante : L'école devrait-elle préparer à devenir un bon architecte ou plus simplement un bon stagiaire?

En conclusion, M. White nous laisse sur ce qu'il croit être un des grands problèmes de la profession : selon lui, c'est d'évoluer en vase clos, de se sentir incompris et de peut-être ne pas voir clairement en quoi et pourquoi nous sommes différents. Il met en garde contre la multidisciplinarité ; à vouloir trop englober un large champ de compétences pour assurer sa survie, la profession risque de se diluer. Décloisonner ou perpétuer le mythe du territoire protégé? Il y a certainement de l'intérêt à porter notre regard sur les autres professions qui ont déjà passé par de telles réflexions et qui ont entrepris des actions.

1.3 Questions et résumé des discussions en atelier

Question 1-A

L'apprentissage universitaire fait-il trop de place aux références et théories internationales au détriment d'une connaissance du contexte québécois ?

Question 1-B

Est-ce que la formation serait meilleure si les étudiants avaient plus de temps ?

La formation en architecture

Les deux questions posées aux participants visaient essentiellement à lancer la discussion : la réponse précise n'a que faiblement d'importance, l'essentiel était de fournir un espace de discussion et d'échange. Dans cet espace public, les étudiants en architecture, les stagiaires, les architectes et les retraités ont discuté de la formation en architecture, de ce qu'elle est, de ce qu'elle devrait être, de leurs aspirations, de ce qui nécessite qu'on rectifie ou non le tir.

Pour la présente synthèse, nous reproduisons le compte-rendu des discussions à l'une des tables. Les participants sont représentatifs du milieu de l'architecture. C'est en quelque sorte un instantané de la formation universitaire, en date du 1er octobre 2005.

Autour de la formation en architecture
(Résumé des discussions tenues à la table 8, rapportées par Léïc Godbout)

Un vaste domaine de connaissances

Aux stagiaires qui se demandent ce que les architectes attendent d'eux, les plus vieux répondent que les compétences varient en fonction des emplois et des milieux de travail. Il n'y aurait donc pas de recette miracle.

L'architecte le plus chevronné du groupe constate par ailleurs que les questions que se posent les étudiants aujourd'hui sont les mêmes que les siennes au moment où il sortait de l'école d'architecture à la fin des années 70, soit de savoir si tout ce que l'on a appris va bel et bien être utile sur le marché du travail. Elle encourage, tout comme le jeune architecte, les étudiants et les stagiaires à ne pas avoir honte de poser des questions. L'architecture est un domaine tellement vaste que l'on n'a probablement pas assez d'une vie pour en faire le tour. Cela peut être insécurisant et d'abord donner l'impression que l'on n'en saura jamais suffisamment afin d'être un bon professionnel. Cependant, cela fait en même temps précisément tout l'intérêt du domaine, alors qu'il y a toujours quelque chose de nouveau à apprendre, chaque jour. Il n'y a aucune possibilité de s'ennuyer, de trouver le travail monotone.

Par ailleurs, même avec la meilleure idée du monde, l'architecte ne peut pas aller très loin seul. L'architecture est avant tout un travail d'équipe, où les forces de chacun doivent se compléter et où la communication avec tous les intervenants (membres de l'équipe, clients, autres professionnels, entrepreneurs, ouvriers, usagers) joue un rôle primordial. Il faut donc également miser sur ces aspects plutôt qu'uniquement sur une somme de connaissances.

L'arrimage entre formation universitaire et expérience pratique

L'école est souvent perçue comme le lieu privilégié des questionnements théoriques et plus conceptuels, alors que le marché du travail semble cruellement ancré dans le réel et les contraintes de toutes sortes. Toutefois, s'il est reconnu que l'architecte passe assez peu de temps à sa table à dessin, sa créativité n'en est pas moins constamment sollicitée, que ce soit au moment de la préparation d'une offre de service ou afin de trouver rapidement une solution à un imprévu sur le chantier.

Théorie et pratique ne sont pas deux mondes isolés et il n'en tient qu'à l'architecte de passer de l'un à l'autre, de voir dans un problème très concret une question plus générale, parfois même un enjeu de société, et, à l'inverse, comment une recherche esthétique ou une réflexion plus philosophique peuvent se matérialiser dans un bâtiment ou une situation avec les intervenants d'un projet. Le marché du travail est un monde certes différent, mais qui ouvre en même temps des portes sur une multitude de nouvelles connaissances et d'expériences.

Les étudiants constatent que leurs collègues qui possèdent déjà une technique en architecture ont tendance à démontrer davantage de confiance en eux. Ils constatent par ailleurs que des sujets tels que la gestion de projet ou la préparation de dessins d'exécution ne sont pas abordés dans le cadre des études universitaires. Le jeune architecte encourage les étudiants et les stagiaires à s'intéresser à des sujets en apparence rébarbatifs, mais qui peuvent offrir des défis des plus stimulants. À titre d'exemple, il cite les projets de mise aux normes où l'application du Code national du bâtiment exige souvent une grande créativité, afin de tenir compte à la fois de la sécurité des occupants et des conditions existantes.

Les stagiaires déplorent que l'une des premières questions qui leur est posée en entrevue pour l'obtention d'un emploi dans un bureau d'architectes soit de savoir s'ils ont déjà travaillé dans un bureau d'architectes (!) ou s'ils sont titulaires d'une technique en architecture, comme si le manque d'expérience ou le fait d'être bachelier était nécessairement un handicap.

Tous s'accordent pour reconnaître l'importance d'effectuer au moins une session d'études ou un voyage à l'étranger dans le cadre des études en architecture, alors que de telles expériences permettent de s'ouvrir à d'autres réalités, d'autres cultures, de prendre du recul par rapport à ce que l'on vit ici et à nos façons de faire les choses.

Tous s'accordent pour reconnaître que les étudiants devraient pouvoir acquérir une expérience sur le marché du travail au cours de leurs études et que des mesures en ce sens devraient être prises conjointement par les bureaux d'architectes et les écoles d'architecture. L'idée n'est pas nécessairement de réorienter les études uniquement en fonction des besoins du marché du travail (d'ailleurs constamment en évolution), mais plutôt de donner une chance aux étudiants de se familiariser avec les différentes facettes de la pratique et d'avoir un meilleur aperçu de ce qui les attend.

Les étudiants confirment que les visites d'une journée déjà prévues dans le cadre du programme sont une excellente initiative, mais qu'elles ne permettent pas véritablement d'apprécier toute l'ampleur de la tâche. L'organisation de mini-stages, la création d'un bureau-école, la possibilité d'un emploi à temps partiel dans un bureau (plutôt qu'au dépanneur !) ou l'intégration de stages en entreprise pendant les études (à la manière des programmes coopératifs de l'Université de Sherbrooke) sont proposés comme des moyens pouvant faciliter cette transition entre l'école et le marché du travail.

"Le cours de construction pourrait s'arrimer à l'atelier, de façon à transformer le savoir en savoir-faire. "

"Le stage est essentiel à la formation académique. L'intégration entre les sessions universitaires est fortement encouragée."

"Les étudiants et étudiantes devraient être sensibilisés au marketing, à l'administration, etc.
Il peut être intéressant de promouvoir l'entrepreneurship dès l'école."

"L'architecture est avant tout un travail d'équipe."

Propositions pour la formation en architecture…

Développer un esprit d'équipe

Reconnaître dès la formation universitaire, et dans la vie professionnelle, le caractère collectif, multidisciplinaire et collaboratif du travail en architecture.

Favoriser l'expérience d'apprentissages variés

Soutenir la possibilité d'étudier et de travailler à l'étranger afin de compléter l'expérience théorique et pratique en architecture. Promouvoir la reconnaissance du diplôme en architecture à l'étranger par l'entremise de négociations avec les autorités compétentes sur les plans provincial, national et international, notamment l'Union internationale des architectes.

Intégrer l'expérience pratique entre la formation universitaire

Multiplier les occasions de stages et d'expériences de travail pour les étudiants en architecture, en collaboration avec le milieu de la pratique privée et publique. Explorer les possibilités d'offrir un programme coopératif alternant entre les sessions universitaires et les périodes d'apprentissage en milieu de travail.

2.0

Atelier 2 Les stages et les examens

Responsable : Marie-Josée Deschênes, architecte

2.1 Description du sujet de l'atelier

Rendez-vous entre les diplômés, le cadre du stage et le milieu de travail

Actuellement, le processus d'accès à la profession se divise en trois étapes importantes par lesquelles tous les candidats doivent passer, soit :

- l'obtention d'un diplôme de maîtrise professionnelle d'une université;
- le stage de 5600 heures;
- le passage de neuf examens standardisés nord-américains et d'un examen provincial traitant des aspects légaux de la pratique.

De 1995 à aujourd'hui, le temps minimal requis pour devenir architecte est passé de six ans à huit ans (incluant études, stages et examens). Il est maintenant peu rare de voir des bacheliers-stagiaires devenir chargés de projets.

L'atelier 2 permettra d'échanger sur l'étape des stages et des examens permettant l'accession à la profession d'architecte en abordant notamment les thèmes suivants :

- l'encadrement des stages par le milieu de travail;
- la diminution et le non-renouvellement des inscriptions à titre de stagiaires;
- le choix entre trouver un travail ou trouver un stage;
- les avantages et inconvénients d'être stagiaire;
- les responsabilités des architectes-patrons, de l'OAQ et des écoles d'architecture;
- l'encadrement des stagiaires;
- la diminution du nombre de candidats aux examens;
- les compétences professionnelles à valider.

Atelier commandité par :

CENTURA
www.centura.ca

2.2 Nature des examens et du stage : deux témoignages comparés

Carole Scheffer
architecte, Ph.D., MOAQ, FRAIC,
membre de plusieurs comités à
l'OAQ et NCARB.

Nos examens et leurs origines

Pour bien mettre en contexte l'origine du système actuel, M^me^ Sheffer résume l'historique de l'intégration des examens actuels qui s'est fait progressivement à partir de 1992. D'une formule à quatre examens, les architectes doivent maintenant en subir dix (en français depuis 2001). L'intention initiale était d'avoir des normes communes à l'échelle nationale et ainsi permettre la réciprocité entre les provinces, ce qui est actuellement en vigueur. La réciprocité s'est faite du même coup avec les États-Unis.

Le stage est un des plus exigeants du système professionnel québécois ; il nécessite 5600 heures visant l'acquisition du deux tiers connaissances pratiques et du tiers d'expérience de chantier. Il est actuellement possible de s'inscrire aux examens à partir de 2800 heures de stage.

Bien que l'OAQ gère l'examen portant sur les aspects légaux, les neuf autres examens sont aujourd'hui conçus et administrés par des organismes indépendants. Un résumé de ces organismes, soit l'École de technologie supérieure (ETS), le Chauncey Group et le National Council of Architectural Registration Boards (NCARB) est fait en mettant en relief la compétence, le professionnalisme et l'envergure nord-américaine de la tâche accomplie annuellement à concevoir et administrer plus de 33 000 examens d'admission à la profession d'architecte. Les candidats québécois ne comptent que pour 1,2 % de la clientèle.

De par son expérience de rédactrice et de réviseuse au sein même du système NCARB, M^me^ Sheffer expose l'approche du volet graphique qui utilise un outil simple et accessible qui permet de **vérifier les compétences acquises** et non pas la dextérité des candidats. Elle rappelle que l'intention est de vérifier si le candidat possède les compétences minimales. Elle confirme que le taux de succès des candidats du Québec, qui est compilé depuis quelques années, est dans la moyenne haute. Pour conclure, M^me^ Sheffer confie que, malgré les difficultés rencontrées par les candidats, le système actuel est d'un niveau de **qualité** et d'**équité** non négligeable en regard des objectifs de vérification de compétences qu'il atteint pour la profession. En vue d'améliorer constamment la qualité des examens, elle informe qu'une **version complètement renouvelée** qui contiendra moins d'examens est actuellement en préparation par le NCARB.

Samuel Massicotte
avocat, Heenan Blaikie Aubut
et chargé de cours à L'École
d'architecture de l'Université Laval

Une profession, un cadre légal

Récemment reçu avocat (barreau 1997), M^e^ Massicotte pratique le droit de la construction ; sa firme défend des architectes pour le Fonds d'assurances des architectes. Il se trouve donc très au fait du champ d'exercice de la profession d'architecte. Après un retour sur la valeur d'un titre d'exercice exclusif, il compare la notoriété d'un stagiaire en droit à celle que doit avoir un stagiaire en architecture qui étend sa période de stage au-delà des trois années obligatoires. Ses réflexions nous portent à remettre en question le titre même de stagiaire d'un aspect légal, sinon simplement de notoriété souhaitée de la profession d'architecte. À titre d'exemple, il résume comment se fait le recrutement des futurs avocats dans les universités, et ce, dès la 2^e^ année. Pour les candidats prometteurs, certains bureaux paient les frais pour l'examen du barreau de leurs futurs employés. M^e^ Massicotte soulève qu'il ne relève que des architectes à projeter une image crédible de la profession.

En conclusion, il mentionne que, grâce au fruit d'un travail concerté de la pratique, des universités et des étudiants amorcés en 1998, un nouveau programme de formation professionnel de l'École du barreau est aujourd'hui en vigueur. Ce programme, qui adopte une approche par compétences, utilise une diversité de modes d'évaluation. Un diagnostic préalable au programme déterminera si le candidat doit suivre une formation préparatoire pour l'aider à réussir le programme de formation et les examens d'admission.

2.3 Questions et résumé des discussions en atelier

Question 2-A *Comment mieux encadrer le stage avec l'appui des bureaux ?*

Question 2-B *Que doivent valider les examens professionnels ?*

Perception du stage

Le stage est considéré comme une zone de transition ; une zone grise. Cette période est toutefois nécessaire car elle permet un apprentissage obligatoire pour accéder au titre d'architecte. Or, le stagiaire est souvent perçu comme un jeune professionnel qui doit contribuer au succès de l'entreprise. La notion d'apprentissage est souvent remplacée par celle de performance.

Le titre de stagiaire est péjoratif, ce qui porte atteinte à la crédibilité du jeune professionnel. Dans l'esprit du client, pour ne nommer que celui-ci, un stagiaire ne sait pas grand-chose. Au pire, il n'est pas nécessaire de le rémunérer puisqu'il n'a pas terminé sa formation...

Au lieu de voir les stagiaires comme la relève de leur profession dont la vitalité est un indicateur majeur de la bonne santé de la profession, souvent, les donneurs d'ouvrage ne voient en eux que des travailleurs n'ayant aucun argument pour exiger des conditions de travail élevées.

Or, ces jeunes enrichissent souvent énormément les équipes de travail puisqu'ils connaissent souvent les plus récents concepts en matière de design, d'environnement, etc., et ils maîtrisent souvent les plus récentes technologies, qualité fort recherchée depuis l'avènement de l'informatique dans la pratique architecturale.

Comment mieux encadrer le stage avec l'appui des bureaux ?

La responsabilité des universités québécoises

Constat

Les étudiants déplorent le manque d'information sur le processus d'accès à la profession dans les universités. Ce manque d'information provient d'une coordination déficiente entre les organismes responsables de la formation des architectes : les universités, l'OAQ et les bureaux d'architectes.

Proposition : intégrer des stages à la formation universitaire

Afin d'améliorer le processus d'accès à la profession, de l'entrée à l'université jusqu'à l'obtention du titre d'architecte, le stage devrait être davantage intégré à la formation universitaire. Cela permettrait de rapprocher la réalisation des examens des études et ainsi de créer un pont naturel entre la formation et l'étude des différents examens. Les cours pourraient définir et expliquer le contenu des examens professionnels et, ainsi, devenir de réels outils permettant l'accès au titre d'architecte. Par exemple, l'examen du cours

« Formation professionnelle » pourrait être celui qui est exigé par l'OAQ portant sur le même contenu. L'École du barreau encadrant l'accès à la profession d'avocat pourrait servir d'exemple à cet effet.

Afin de faciliter l'accès aux stages, les universités devraient inviter les architectes-patrons à rencontrer les étudiants dès la deuxième année. Ces visites permettraient aux donneurs d'ouvrage d'expliquer le milieu du travail aux étudiants, sans compter qu'elles faciliteraient le recrutement. Tout en démythifiant les attentes de chacun, cela améliorerait la qualité de leur communication. Cette procédure existe déjà au collégial où les bureaux d'architectes recrutent des techniciens en architecture sur les bancs d'école. L'objectif est de créer une réelle prise en charge du stagiaire par un architecte expérimenté.

Enfin, les universités devraient maintenir un fort contingentement du baccalauréat en architecture afin d'assurer une relève professionnelle de qualité.

La responsabilité de l'OAQ

Constat

Malgré les efforts de l'Association des stagiaires en architecture du Québec (ASAQ) pour améliorer la préparation des examens, l'encadrement actuel est déficient et ne permet pas aux stagiaires d'accéder avec diligence à la profession. Le temps, les efforts et les frais que doivent investir chaque candidat sont disproportionnés comparativement aux exigences demandées aux candidats d'autres professions québécoises demandant les mêmes responsabilités.

Ce manque d'encadrement influence les stagiaires voulant accéder au titre d'architecte en les isolant les uns des autres. Avec la conciliation travail-famille, la préparation aux examens professionnels demande beaucoup d'effort, particulièrement pour « dénicher » les sources d'information adéquates. Cette situation allonge inutilement l'accès au titre d'architecte.

Proposition : informer les architectes sur leurs responsabilités envers les stages

L'OAQ devrait davantage sensibiliser et informer ses membres sur la réalité du stage en tant que moment de formation de la relève en architecture afin qu'ils comprennent et participent davantage à ce processus essentiel au renouvellement de la profession.

L'OAQ devrait mettre sur pied un vrai programme d'encadrement jumelant l'accès à des séances de formation, des références bibliographiques judicieuses (en français). Cela constituerait un cheminement balisé à l'image de celui que suivent les futurs médecins. Ce programme pourrait être soutenu par un fonds réservé à la relève en architecture.

Une distinction pourrait être faite entre les architectes voulant faire de la pratique traditionnelle, soit signer des plans, et les autres qui ne voudraient qu'avoir accès au titre. Ces deux catégories pourraient se diviser selon les titres suivants : architecte licencié et architecte non licencié. Les stagiaires ayant franchi toutes les étapes du processus d'accès à la profession pourraient obtenir le titre d'architecte licencié tandis que tous les autres pourraient n'avoir qu'à subir un examen plutôt global et axé sur le cadre légal et la déontologie comparable à celui que font les ingénieurs. Ils ne pourraient sceller des plans et porteraient alors le titre d'architecte non licencié.

La responsabilité des bureaux d'architectes québécois

Constat

Les stagiaires déplorent l'ignorance du processus d'accès à la profession de la part des architectes, et particulièrement de leur mentor, envers leurs besoins de formation. Un fossé existe entre les attentes des stagiaires et celles des donneurs d'ouvrage. Il en découle un manque d'encadrement dans les bureaux d'architectes. Rencontrer leur mentor à toutes les tranches de 1000 heures ne semble pas suffisant pour permettre de créer un lien entre eux.

Les exigences du stage envers les différents aspects de la pratique ne favorisent pas la «fidélité» envers un employeur puisqu'un nombre d'heures maximal est permis par type d'activité afin que le stagiaire ait la formation la plus complète possible. Généralement, ces exigences obligent les stagiaires à changer d'emploi plus souvent.

Proposition : mieux encadrer les stages

En élaborant un réel système de parrainage, l'OAQ favoriserait un meilleur arrimage entre les bureaux d'architectes et la relève. Des séances d'information dédiées aux mentors permettraient de les informer et de les sensibiliser davantage à la réalité de la relève de leur profession. La participation à ce système de parrainage d'architectes ayant terminé depuis peu leurs examens favoriserait une meilleure transition entre les architectes « seniors » et les stagiaires. Bref, les employeurs doivent se sentir entièrement engagés et responsables de la bonne santé de la relève de leur profession afin de leur offrir des stages de qualité.

Les bureaux d'architectes pourraient encourager l'accès au titre en offrant des mesures incitatives: temps compensé, temps payé, paiement de frais liés aux examens, etc.

Question 2-B : Que doivent valider les examens professionnels ?

Constat

Depuis l'instauration du système NCARB, le processus d'accès à la profession d'architecte chez sa propre relève s'est beaucoup détérioré. Le rapport effort-effets est déséquilibré : les examens coûtent cher, ils sont nombreux (10), leur préparation demande énormément de temps, car elle est souvent mal balisée. Bien qu'ils offrent une liberté quant au moment où ils sont passés, ils ne peuvent toutefois être faits qu'à Montréal ! Si on ajoute à cette réalité le fait que ce n'est généralement pas l'accès au titre d'architecte qui offre au stagiaire un meilleur salaire, plus de responsabilités et, au mieux, le titre d'associé, cela suffit à expliquer pourquoi l'accès à la profession a chuté dramatiquement au Québec depuis 10 ans, souvent au profit d'autres professions du domaine de la construction.

La situation décrite précédemment est encore moins intéressante pour les stagiaires désirant accéder au titre d'architecte, sachant pertinemment qu'ils travailleront dans un domaine connexe.

Proposition: concevoir des examens pertinents pour le contexte québécois

Le contenu des examens devrait valider les connaissances propres à la pratique architecturale au Québec, mais qui ne sont pas enseignées dans les universités : législation, codes de construction, déontologie, etc. La pertinence d'évaluer les connaissances techniques et graphiques doit être faite en regard des programmes de formation universitaire. Afin d'alléger le processus, le dédoublement du contrôle des connaissances doit être évité.

Il faut évaluer les exigences du programme de stages et des examens en mettant en perspective ces derniers avec l'ensemble de la formation exigée au préalable au futur architecte. Il faut aussi comparer les efforts qui lui sont demandés avec ceux qui sont exigés aux futurs ingénieurs, avocats, médecins, designers d'intérieur et techniciens en architecture. Dans cet exercice, on doit prendre en considération le risque que des exigences disproportionnées pénalisent non seulement la relève en architecture, mais la profession d'architecte au Québec.

Il faut pouvoir distinguer deux séries d'examens dont la première serait dédiée à la pratique régionale, voire québécoise, et la seconde dédiée à la pratique nord-américaine et internationale. Ce système permettrait de réduire les exigences d'accès à la profession d'architecte au Québec sans compromettre les ententes découlant de l'Accord du libre-échange nord-américain (ALENA).

3.0

Atelier 3

Les réalités et les enjeux des jeunes architectes

Responsable : Charles Ferland, stagiaire

3.1 Description du sujet de l'atelier

Concurrence et contribution méconnue

Être jeune architecte aujourd'hui implique des réalités distinctes des générations précédentes. Les nouveaux contextes sociaux, économiques et légaux ont modifié cette autre étape d'accession à la profession.

Être jeune architecte aujourd'hui implique l'emprunt de formes nouvelles de pratiques architecturales qui diffèrent des structures de reconnaissance actuelle tant sur le plan du droit de pratique que sur celui des responsabilités professionnelles. La structure des pratiques traditionnelles est aujourd'hui marginale pour de jeunes architectes, et la profession devra s'adapter à ces nouvelles tendances.

L'atelier 3 permettra d'échanger sur les réalités et les enjeux des jeunes architectes qui entament une carrière en se questionnant notamment sur les points suivants :

- la reconnaissance des pratiques connexes de l'architecture;
- la compétition : pratique privée et taille du marché;
- la concurrence interprofessionnelle;
- la diversification des services ou spécialisations;
- l'investissement de nouveaux marchés et de marchés délaissés;
- l'apport des jeunes à l'architecture du Québec;
- l'importance des nouvelles idées et des nouvelles technologies;
- les préoccupations environnementales;
- l'importance des compétences de gestion, de commercialisation et de lobbying politique.

Atelier commandité par :

Desjardins
Caisse populaire
de Québec

Conjuguer avoirs et êtres

3.2 Faire sa place dans une profession en évolution

Philippe Drolet
Architecte, Ph.D. en architecture

Apprendre et comprendre

Titulaire d'un baccalauréat de l'Université Laval en 1992, la carrière de M. Drolet connaît une ascension rapide et, après une commande importante menée avec brio, il obtient un certain statut de concepteur vedette avec deux confrères avec lesquels il avait fondé sa première entreprise. Ce début de carrière prometteur semble concrétiser les attentes les plus ambitieuses échafaudées au cours de la formation universitaire.

Pourtant, malgré les concours, les articles et même l'obtention du Prix du Gouverneur général, l'audace et le courage ne suffisent plus lorsque s'amorce la récession économique. La situation se détériore alors en 1994. Période difficile, humblement reconnue par Philippe Drolet, qui l'oblige à revoir ses prémisses sur la nature du service en architecture et l'orientation de sa propre carrière. Ce nouveau départ lui permet de prendre note de nouveaux besoins et d'enjeux pour lui-même et pour sa contribution à l'architecture au Québec.

Du temps qu'il prendra aussi pour établir, avec recul, qu'à son avis la profession manque de compétence en marketing, en gestion de projets et que bien trop souvent les programmes fonctionnels et techniques des projets sont réalisés par des non-architectes et qu'il devrait investir un créneau précis.

M. Drolet devient donc conseiller professionnel pour les donneurs d'ouvrage dans le cadre d'appel d'offres sous forme de concours. Depuis qu'il pratique la gestion de projet, son implication dans le processus commence très tôt et il oriente le client dans ses décisions qui le mèneront finalement à la réalisation de son projet. Son témoignage invite à redéfinir le rôle de l'architecte dans tout le processus de réalisation d'un projet d'architecture.

Aujourd'hui, il éprouve un grand plaisir à concevoir, au sens plus large, des projets avant que la commande soit donnée aux architectes, et ce, en prévoyant pour ses clients les étapes et les difficultés d'un projet. Ses mandats s'étendent souvent jusqu'à l'aspect communication voire à l'engagement des professionnels dans certains cas. Cette pratique lui permet de développer des relations à long terme avec ses clients. Au quotidien, l'architecte poursuit sa réflexion pour jouer un rôle de traducteur entre les donneurs d'ouvrage et les autres intervenants au projet, que ce soit avant, pendant ou après celui-ci.

David Savard
Architecte, Architectes Proulx Savard

Réalités et faits vécus

Titulaire d'un baccalauréat et d'une maîtrise de l'Université Laval (1995), M. Savard ne trouve pas dès sa sortie un emploi en agence, le contexte économique n'aidant pas. Il prend son expérience première seul à rénover et réaménager des espaces pour une institution financière. Il entre ensuite au service de Benoît Proulx, architecte, en 1998. Il a 28 ans et, d'un défi personnel qu'il se lance, il devient associé avant l'âge de 30 après avoir réussi l'ensemble de ses examens en près d'un an.

M. Savard pratique en région depuis sept ans et avoue sa chance d'avoir une production multidisciplinaire et pour la plupart du temps sur des sites exceptionnels.

Dans son milieu comme ailleurs, il s'est vite rendu compte qu'il faut beaucoup de conviction pour préserver la foi d'un bon design malgré les budgets restreints. Il dit toutefois aborder chacune des commandes avec enthousiasme, ce qui, selon lui est la clé du succès d'un projet, combinée à l'écoute du client.

3.3 Questions et résumé des discussions en atelier

Question 3-A

La compétition : les architectes en pratique privée sont-ils trop nombreux à offrir les mêmes services pour la taille du marché ?

Question 3-B

Qu'apportent les jeunes architectes à l'architecture au Québec ?

Sur la question de la spécialisation, une majorité s'entend sur l'importance de posséder des connaissances générales essentielles à la pratique de l'architecture pour bien servir le public. La spécialisation se concrétise par l'expérience que l'architecte acquiert au cours de sa carrière, dans des projets précis.

On déplore le manque de communication avec le client ou avec le public. Pour gagner la confiance des clients et leur faire comprendre notre rôle, il importe de leur expliquer tout le processus du projet, du début jusqu'à la fin. Cela s'inscrit dans le processus de sensibilisation du public à l'architecture avec un grand A et aux avantages d'avoir recours à un architecte pour la réalisation de leurs projets. Deux suggestions sont ressorties des débats : les architectes devraient s'impliquer davantage dans leur milieu (d'affaires, social ou communautaire), pour faire connaître le champ d'activité des architectes. Les organismes qui représentent les architectes devraient se questionner davantage sur cet enjeu. Ces mêmes organismes auront aussi à se pencher sur les outils promotionnels que les architectes pourraient utiliser pour vendre leurs services. La promotion de l'éventail des services que peut offrir un architecte serait souhaitable pour démythifier notre travail qui souvent est faussement perçu chez le public. Cette fausse image, ou cette définition ambiguë de nos services explique peut-être que le public confie ses mandats à d'autres professionnels.

Des notions de base en marketing, en communication et en gestion sont souhaitables à acquérir pour tout architecte qui désire élargir son champ de pratique, qu'il soit jeune ou expérimenté. Une participation accrue dans les chambres de commerce ou une valorisation de l'entrepreneurship auprès des jeunes architectes permettrait à la profession d'adopter une attitude moins passive et plus proactive dans le milieu des affaires et des strates décisionnelles des conseils municipaux ou d'administration.

L'OAQ, avec son maigre 2700 membres (en comparaison de 47 000 chez l'Ordre des ingénieurs), aurait intérêt à accepter autant de membres que possible pour avoir un certain pouvoir. Pour encourager l'adhésion à l'Ordre, les membres pourraient être admis dans des catégories précises et cotiser proportionnellement en fonction de leur pratique. Les stagiaires en architecture pourraient ainsi être admis dès leur inscription aux stages ; ils auraient ainsi le sentiment de faire partie de la famille. Il en va de même pour les assurances professionnelles. Les jeunes architectes seraient plus encouragés à réaliser de petits projets s'ils avaient une assurance responsabilité professionnelle qui n'engouffre pas tous leurs honoraires. Des tels projets leur permettraient de se faire connaître et de démarrer une carrière.

Les jeunes architectes devront prendre part à l'effort collectif de réduire l'impact de la construction sur l'environnement. Plus qu'une simple idée à la mode, le développement durable devra faire partie du processus de design de tous les projets, grands et petits, tous budgets confondus. Les questions environnementales préoccupent de plus en plus la population. En devenant chefs de file dans la construction verte, les jeunes architectes gagneront la sympathie du public tout en réduisant l'impact de leur réalisation sur les générations futures.

À la lumière des commentaires recueillis pendant les débats soulevés par les questions sur les enjeux et les défis de la relève en architecture, il est possible de formuler quelques propositions qui rassemblent diverses causes, autant pour la défense de l'intégrité de la profession que pour sa valorisation.

Propositions pour les jeunes architectes ...

Utiliser des examens pertinents concertant toutes les instances

D'abord, à l'issue des commentaires recueillis, il est clair que le processus d'accession à la profession est à revoir. Les examens actuels du NCARB ne semblent pas adaptés à la réalité québécoise, et la barrière de la langue décourage plusieurs stagiaires. Une concertation entre l'ASAQ, l'OAQ et les universités sur ce sujet serait souhaitable.

Soutenir la pratique de l'architecture par la sensibilisation.

Des efforts devront être entrepris par les architectes pour sensibiliser leurs clients à la culture d'un projet architectural, c'est-à-dire les étapes et le processus de réalisation d'un projet pour que ces derniers comprennent bien le rôle et la plus-value de l'architecte dans ce projet.

L'OAQ devra soutenir ses membres dans cette démarche de sensibilisation, en donnant aux architectes, par la formation continue, des notions de base en marketing, en communication, en gestion, etc., qui leur fourniront des outils pour mener à bien leur campagne.

L'OAQ devra songer à un moyen d'accroître la visibilité des architectes et du même coup sensibiliser la population aux avantages à avoir recours aux services d'un architecte pour les aider à réaliser leurs projets. Par des publications, des publicités, des émissions de télévision, il faudra atteindre le public et démythifier le travail de l'architecte en faisant valoir la polyvalence et le champ de pratique élargi de la profession.

Favoriser l'intégration des diverses pratiques

L'OAQ devra se questionner sur les critères d'adhésion de ses membres. Pour avoir un ordre professionnel plus fort, il est dans son intérêt d'aller chercher autant de membres que possible. Le poids du nombre serait certainement un atout dans les représentations diverses que l'OAQ doit faire auprès des gouvernements et organismes donneurs d'ouvrage. L'accession à différentes catégories de membres, groupées selon la pratique, la scolarité, le nombre d'années d'expérience, le niveau d'avancement dans les examens, etc. (jusqu'à la catégorie des retraités, pourquoi pas?), serait un moyen de gagner des membres dès leur sortie des études. Avoir plus de monde signifie plus de cotisations, plus d'argent pour gérer et s'organiser, bref, pour offrir de meilleurs services à ses membres.

Revoir les implications de la baisse des honoraires sur la qualité des services

L'OAQ devrait faire pression auprès du gouvernement et des municipalités pour faire adopter un prix plancher pour les honoraires d'architecte. Les offres de services professionnels sur le prix semblent faire du tort à la profession. De plus en plus, les prix baissent au-dessous du 50 % du décret. La tendance est inquiétante pour la qualité des services, la qualité architecturale, l'intégrité et la valorisation de la profession.

4.0

Atelier 4

Le rôle de la relève dans la valorisation de la profession d'architecte

Responsable : Isabelle McKinnon, architecte

4.1 Description du sujet de l'atelier

L'architecte au Québec et les réalités de l'offre et de la demande

Les aspirants architectes et tous les architectes doivent aujourd'hui cerner et comprendre l'importance de la relève dans le processus de reconnaissance de la profession d'architecte.

L'OAQ a récemment emboîté le pas dans l'analyse des facteurs liés à la valorisation de la profession. Il est maintenant nécessaire que les jeunes se positionnent dans ce débat et qu'ils fassent partie intégrante du processus. Les différents enjeux sociaux et économiques devront être pris en compte pour les générations futures. La relève devra définir sa place et prendre position sur des dossiers aussi importants que les lois qui les régissent.

Les architectes et la relève elle-même devront tenir compte que la reconnaissance et le sentiment d'appartenance des propres membres d'un groupe sont les bases de leur reflet en société.

L'atelier 4 permettra d'échanger sur les thèmes suivants :

- l'effet de la rareté de la relève et la valorisation de la profession;
- l'intégration de la relève et le dynamisme de la profession;
- les effets du titre de stagiaire dans la promotion de la profession;
- les modes d'attribution de contrats et les jeunes architectes;
- la sensibilisation des partenaires à nos expertises;
- l'élargissement des pratiques tout en demeurant membres de l'OAQ.

Atelier commandité par :

SOPREMA

4.2 Deux stratégies raisonnées

Jacky Deschênes
Architecte, Atelier 4e niveau,
Association des architectes en pratique privée du Québec (AAPPQ)

Appel à une mobilisation

L'architecte Jacky Deschênes a expliqué que l'objectif principal de l'Association est de défendre l'intérêt de ses membres. Le pouvoir d'action de l'Association (AAPPQ) se base essentiellement sur le bénévolat de ses membres. Seul le poste de secrétariat est permanent. Ainsi, l'engagement des membres est essentiel pour assurer à cette organisation dynamisme et efficacité. Le dossier sur lequel se concentre actuellement l'Association est l'étude de la loi 71 sur les partenariats privés-publics (PPP). Cette loi constitue un enjeu très important pour la profession car elle affecte le rôle traditionnel de l'architecte dans l'équipe de conception et de réalisation des travaux. Par exemple, l'Association veut s'assurer que l'architecte pourra continuer à entretenir avec le client le lien direct que l'on retrouve actuellement dans la pratique traditionnelle de l'architecte et qui assure que la conception et la réalisation des projets se font au service du client. Enfin, Jacky Deschênes croit fermement que les architectes doivent s'entraider, se regrouper et s'investir afin d'accroître leur pouvoir de négociation auprès des gouvernements.

Pierre Cardinal
Solo Communications

Rôle de la relève

Spécialiste des communications, Pierre Cardinal a d'abord fait un bref retour sur son rôle de consultant pour l'OAQ et sur une enquête qu'il s'était vu confier à l'été 2004 et qui s'adressait aux donneurs d'ouvrage de toutes provenances et aux architectes de diverses pratiques. De cette enquête il a fait ressortir que l'écoute des architectes envers leurs clients devait être améliorée, ce qui mènerait à un enrichissement mutuel des architectes et de ceux qu'ils servent. En valorisant la relation client-architecte, il apparaîtrait selon lui que la plus-value de l'architecte s'explique davantage qu'elle ne se voit.

Le terme *relève* est aussi selon lui réducteur par le fait de son unique connotation de passage temporel, de remplacer quelqu'un à un certain moment. Il souhaiterait par exemple que les jeunes architectes ou candidats à la profession unissent leurs voix pour affirmer qu'ils ont des idées novatrices ou différentes. Une telle approche simple est un exemple de ce qui peut avoir de l'impact pour valoriser la profession. Au petit nombre qui constitue la communauté architecturale, M. Cardinal suggère de s'unir en vue d'avoir une même voix, d'avoir la volonté que chacun peut faire la différence. Il souhaite vivement un rapprochement des organisations en place. À titre d'exemple, il cite d'autres professions qui l'ont déjà fait.

Il souhaite que le rôle des jeunes s'organise autour d'une vision, d'une idée qui pourrait être très simple. Éviter le technique, éviter d'imposer, ajuster son niveau de langage pour qu'on s'y retrouve sans que quelqu'un doive traduire, prendre conscience que l'interprète, c'est nous! Une vision simple à comprendre pour tous, une approche plus humaine, car l'architecture est malgré tout très concrète et, à terme, le public, les clients, les promoteurs vont certainement y adhérer car ils comprendront que c'est à eux qu'on s'adresse ; ils deviendront complices et même acteurs de la valorisation.

Selon sa réflexion, ce n'est qu'en valorisant la relation qu'il entretient avec ses clients et ultimement avec les usagers de ses réalisations que l'architecte parviendra à valoriser l'exercice de sa profession d'architecte. Sans cela, il n'est qu'un technicien protégé par la loi.

4.3 Questions et résumé des discussions en atelier

Question 4-A *La rareté de la relève pourrait-elle nuire à la valorisation de l'architecture au Québec ?*

Question 4-B *Comment partager notre travail et nos valeurs avec nos concitoyens ?*

Période d'intervention

Après les exposés des conférenciers, l'assistance était invitée à commenter et à dialoguer ouvertement contrairement aux trois autres ateliers qui permettaient aux participants de dialoguer par table de travail.

Par les sujets abordés ainsi que par la qualité des interventions, nous pouvons dégager le constat suivant : les architectes sont conscients des problèmes majeurs de leur profession, des enjeux en cause et surtout de ses forces. Il s'est dégagé de ces discussions une volonté commune de travailler tous ensemble à améliorer la place de l'architecture dans la société.

Voici quelques sujets qui ont été abordés :

- les assurances des bacheliers-architectes;
- les baisses d'honoraires et leur implication sur les conditions salariales des jeunes;
- la solidarité;
- la mobilisation à l'école par rapport au monde du travail;
- la signature des bâtiments par des plaques afin de valoriser le travail des architectes dans la société;
- le peu d'architectes et la nécessité de se mobiliser;
- le respect du travail des autres.

" Ici à l'école, les étudiantes et étudiants sont mobilisés. Nous nous demandons s'il existe une mobilisation après l'école."

Emmanuelle Champagne
maîtrise en architecture, Université Laval

5.0
Conclusion

5.1 Bilan

Prendre acte de notre présence

Pour les étudiants, l'après-diplôme a commencé à prendre forme et ils ont mieux compris ce qui les attend et ce qui pourra se transformer. Pour les stagiaires, le regroupement a permis de mettre fin à l'isolement et a brisé le sentiment d'incompréhension face aux attentes de la profession, notamment devant les examens. Pour les architectes de différentes générations, la découverte des forces vives et d'un discours structuré chez les plus jeunes ouvre une nouvelle perspective sur l'évolution de la profession, qui cherche, depuis le livre blanc des années 80, un nouveau souffle sur sa place et sa contribution dans la société québécoise.

Impact : la remise en cause des examens NCARB

L'impact, imprévu alors mais désormais réel, porte sur la révision fondamentale de la question des examens professionnels par l'OAQ. La formation d'un nouveau comité en décembre 2005 répond en partie aux questions posées par d'autres associations professionnelles provinciales au Canada, mais elle s'appuie aussi en partie sur l'argumentaire développé à l'occasion du Forum de la relève.

La prochaine section énumère les principales propositions émergeant des diverses discussions au cours des quatre ateliers de la journée. Certaines se répètent et soulignent l'interdépendance des divers enjeux.

La section finale soumet trois recommandations à l'OAQ, qui demeure le point de référence de l'ensemble des différents acteurs, depuis les étudiants jusqu'aux retraités, en partie parce qu'il rassemble une partie des forces de la profession, mais aussi parce qu'il constitue le répondant face à la société québécoise et le gouvernement.

5.2 Recommandations

La recherche initiale comme les discussions des ateliers démontrent que nous savons peu de chose sur l'état de la situation, depuis les forces qui soutiennent l'évolution de la formation universitaire jusqu'aux contraintes qui portent une ombre sur la commande et la reconnaissance de l'architecture au Québec.

Nous croyons qu'il est essentiel que le travail de rencontre et de partage se poursuive entre les diverses institutions – universitaires, professionnelles et communautaires –, des étudiants aux architectes retraités. La coordination de ces milieux est un travail qui demande du temps et mérite rétribution.

Les thèmes abordés dans les ateliers convergent vers une réalité que partage l'ensemble de la pratique architecturale, depuis l'obtention du diplôme jusqu'à la reconnaissance de l'architecte : le **manque de moyens** pour soutenir la formation, pour encadrer les stages, pour concevoir des examens pertinents, pour assurer une place à la jeune pratique ou pour promouvoir la contribution des architectes au domaine de la construction et du développement immobilier.

L'expérience du Forum suggère qu'en **se donnant les moyens**, on comprend mieux les réalités des étudiants, des stagiaires et des architectes. Cette connaissance est nécessaire pour faire face avec compétence aux défis que doivent affronter les universités et les associations professionnelles afin de promouvoir l'architecture au sein de notre société.

Nos trois recommandations sont les suivantes :

INVESTIR

prendre les moyens de participer aux décisions

Le renouvellement de la profession demande du temps et de l'argent. Il faut investir afin de se donner les moyens de prendre acte de la situation et réfléchir aux moyens de la modifier. Chacun doit travailler à cette relance de la profession et ces efforts individuels doivent se coordonner sur le plan collectif, dans le milieu étudiant, celui des stagiaires comme dans les associations professionnelles.

Le milieu de l'architecture flatte volontiers l'individualisme de ses partenaires, depuis l'entrée aux études jusque dans la reconnaissance publique des projets de concours. Cette attitude favorise l'hypothèse que la compétence et le succès sont des exploits d'individus alors que l'expérience professionnelle démontre que chaque projet demande un travail collectif, incluant la contribution des stagiaires, des jeunes architectes et des patrons des firmes.

Le parti pris individualiste favorise l'isolement des architectes et la faiblesse de leur solidarité et de leur cohésion face aux autres acteurs du marché de la construction. Ceux-ci profitent de cet affaiblissement collectif pour mettre les architectes en concurrence entre eux-mêmes sur la base de leurs responsabilités et de leur reconnaissance économique plutôt que sur la base de leurs compétences professionnelles propres.

Dans ce sens, investir doit prendre chez l'ensemble des partenaires de l'architecture une **dimension communautaire et collective** afin d'assurer de meilleures conditions à tous, et à partir d'une plus grande reconnaissance de l'architecture, une meilleure évaluation critique des mérites de chaque partenaire.

Pour les étudiants et les diplômés, investir implique :

- de sensibiliser leurs collègues des autres facultés universitaires à la contribution de l'architecture et des architectes à l'environnement bâti ;
- de s'inscrire aux activités des associations professionnelles, notamment au stage.

Pour les jeunes architectes, investir implique :

De participer aux associations professionnelles, de terminer la formation professionnelle, de voir à améliorer les services et les conditions de la pratique

Pour les associations (OAQ, IRAC, AAPPQ), investir implique :

- de financer de façon directe par souscription des membres, ou indirecte par un financement externe public ou privé, des études sur l'état des pratiques de l'architecture au Québec entre les commandes publiques, privées, institutionnelles et résidentielles.
- de produire des documents de référence pour soutenir et défendre la pratique architecturale.

ÉVALUER

comprendre la situation

La position sociale, économique et professionnelle des architectes au Québec se mesure de trois façons :

- la situation des autres professionnels dans le domaine de la construction,
- l'évolution historique de la profession au Québec,
- la situation de la profession à l'extérieure du Québec.

De la même façon que la conception du projet d'architecture demande une information précise, concrète et factuelle sur l'état des lieux, le programme et les ressources disponibles pour concevoir une proposition d'aménagement pertinente, il semble incontournable de procéder à un même examen de l'état de la formation comme de la pratique de l'architecture au Québec. À partir des faits, des forces et des lacunes, il devient possible de proposer des mesures pratiques et pertinentes pour transformer l'état des choses, comme nous le faisons pour l'état des lieux.

Cette évaluation comparée touche tous les partenaires du milieu de l'architecture, des étudiants aux associations professionnelles en passant par les diplômés et stagiaires, tout comme les architectes en pratique. Ce travail demande d'établir les faits, de reconnaître les connaissances maîtrisées et celles qui sont déficientes, de divulguer les conditions financières et légales qui soutiennent les conditions de travail.

L'approche critique et factuelle sur les conditions de la pratique non seulement permettra de délimiter les points à corriger depuis la formation jusqu'au rayonnement professionnel, mais en plus jettera les bases d'un nouveau dialogue avec la société que nous entendons servir.

Pour la formation, évaluer implique :

- de comprendre les conditions de la formation tant au niveau du curriculum que de la sélection des candidats ;
- de poser la question de la reconnaissance des diplômes sur une base documentée des attentes et de l'expérience des diplômés.

Pour le stage et les examens, évaluer implique :

- d'établir un programme réaliste de formation professionnelle après le diplôme en fonction des ressources des bureaux, des associations professionnelles et des écoles d'architecture ;
- d'examiner le contenu des examens professionnels afin de déterminer s'ils correspondent aux enjeux du marché des architectes membre de l'OAQ ;
- de poser la reconnaissance du titre professionnel à la fois sur une base légale par accord de réciprocité (Canada, ALENA, Union internationale des architectes), et à la fois sur la base des avantages relatifs des services offerts (honoraires compétitifs, prestige de la conception, expertise technique).

Pour la jeune pratique, évaluer implique :

- de définir les champs de pratique et les marchés effectifs actuellement ;
- d'explorer les champs de pratique et les marchés sous-exploités ;
- de développer des documents d'analyse, de soutien et de promotion pour ces divers marchés.

Pour l'architecture au Québec, évaluer implique :

- de développer une approche factuelle pour l'évaluation des projets d'architecture et des conditions de la pratique, pour le bénéfice des membres des associations et le public en général ;
- De faire l'analyse comparée des soumissions et des coûts des travaux réalisés pour les projets publics ;
- De faire l'analyse comparée des coûts de construction, de gestion et d'entretien selon les projets publics et privés.

S'IMPOSER

établir notre compétence

Les Jeux olympiques soulignent la performance exceptionnelle de quelques athlètes reposant sur un vaste effort de valorisation du sport et l'existence de structures communautaires pour l'organiser ; les fédérations sportives et le diffuser ; les médias.

Imposer la compétence des architectes, en tant qu'individu ou groupe professionnel, demande l'existence d'une stratégie comparable, avec des structures encadrant la profession, et d'autres défendant et illustrant sa contribution.

Pour la formation, s'imposer implique :

De faire rayonner le travail de recherche du milieu universitaire et des étudiants.

Pour le stage et les examens, s'imposer implique :

De donner une place aux stagiaires dans la pratique telle que le permet la loi et intégrer leur travail dans les services offerts par les membres de l'OAQ.

Pour la jeune pratique, s'imposer implique :

De soutenir les conditions économiques en expliquant les enjeux réels d'un sous-financement des services professionnels.

Pour l'architecture au Québec, s'imposer implique :

D'exposer et de démontrer la contribution des architectes, sur les plans de la sécurité et de la défense du patrimoine, tels que définis par le Code des professions.

ANNEXE 01

Les panneaux d'exposition

ATELIER 1

Livre I, chapitre 1 : La formation de l'architecte

> *Le savoir des architectes est riche d'un assez grand nombre de disciplines et de connaissances variées; son jugement éprouve toutes les œuvres que produisent les autres arts. Ce savoir procède de la pratique et de la théorie. La pratique est un exercice continuel et répété de l'action, elle se réalise dans le travail manuel, partant de la matière, quel que soit le genre dont on a besoin jusqu'à lui donner la forme qu'on s'était fixée. La théorie est ce qui permet d'éclairer et d'expliquer les réalisations pratiques en fonction de l'habileté technique et de la conception.*
>
> *C'est pourquoi les architectes qui, sans le secours des livres, s'étaient efforcés d'être praticiens entraînés ne réussirent pas à acquérir une autorité proportionnelle à leurs efforts ; d'autre par ceux qui ne se fièrent qu'à la théorie et aux livres semblent avoir poursuivi une ombre et non la réalité. Mais ceux qui étudièrent les deux, comme équipés de toutes leurs armes, parvinrent à leur but plus rapidement et avec autorité.*
>
> Vitruve, IIIe siècle après Jésus-Christ.

L'équilibre entre la théorie et la pratique est au cœur des préoccupations et des débats sur le programme des écoles d'architecture; hier comme aujourd'hui, ici comme partout dans le monde.

Au Québec, jusqu'au XIXe siècle, la formation des futurs architectes s'appuyait sur l'apprentissage pratique chez un architecte établi auquel s'ajoutaient des cours du soir (dessins, histoire). À partir de 1896, avec le premier programme de formation à l'Université McGill, l'apprentissage est désormais inversé ; les étudiants suivent une formation théorique complétée par des ateliers de conception en architecture. L'expérience pratique est acquise en aval au cours de l'été et lors d'un stage d'un an après le diplôme.

1890 : Fonder des écoles, organiser la profession

Il est important de souligner que l'ouverture d'un cours spécifique en architecture à l'Université McGill et l'École polytechnique de Montréal coïncide avec l'organisation des architectes québécois en association professionnelle en 1890. Cette double stratégie sur la transmission des connaissances et la reconnaissance de la compétence des architectes au Québec s'impose face à la concurrence américaine.

En effet, le développement plus rapide des États-Unis donne une expérience et une expertise aux professionnels américains qui séduisent les clients privés et publics au Canada. De plus, les architectes américains sont diplômés de nombreuses écoles, fondées après 1860, qui leur assurent des bases solides sur le plan de la théorie et de la composition. Les écoles américaines s'inspirent elles-mêmes de l'École des beaux-arts de Paris et des écoles d'architecture allemandes, des institutions créées au cours du XIXe siècle.

Les premières écoles d'architecture du Québec adaptent un programme académique inspiré par le modèle britannique ou français ; Arts & Crafts à McGill et Beaux-Arts à Montréal (1908-1959) et Québec (1923-1931).

À partir de 1940, McGill décide de réformer son programme sur le modèle du Bauhaus qui commence à s'imposer en Angleterre (Architecture Association) et aux États-Unis (Harvard). Les écoles de Montréal et de Québec, refondées dans l'élan des années 60, adoptent des programmes sensiblement similaires. Elles intègrent l'Université de Montréal et l'Université Laval dans une volonté de donner une compétence universitaire à leur diplôme.

La relation entre le contenu du programme académique et la défense de la compétence professionnelle est une préoccupation récurrente au Québec. D'une part, la concurrence internationale demande une mise à jour régulière des programmes relativement aux connaissances techniques et théoriques de même qu'un renouvellement sur le plan formel. D'autre part, le contexte québécois se définit par un ensemble de conditions (climat, ressources, marché, culture) qui demande une pratique particulière, adaptée et pertinente parfois loin des références internationales.

L'organisation de la formation universitaire

Depuis 2000, les programmes en architecture sont passés d'un diplôme professionnel de niveau du baccalauréat après 4 années d'études à 2 diplômes complémentaires du baccalauréat (3 ans, 96 crédits) et de la maîtrise dite *professionnelle* (3 trimestres, 45 crédits).

Un tel changement est avant tout motivé par des considérations académiques et par une demande du milieu de la pratique. À travers le monde, les programmes en architecture sont progressivement tous en train de préférer décerner un diplôme de niveau maîtrise plutôt que de baccalauréat. Ce choix permet de suivre la tendance aux États-Unis qui estime que la formation en architecture appartient aux études supérieures (*graduate studies*).

Sur le plan politique, le nombre de diplômés de maîtrise est considéré comme une mesure du développement social. En ajoutant en principe une seule session sur un programme de quatre ans, le gouvernement québécois a trouvé un moyen simple d'augmenter le nombre de diplômés de maîtrise.

Théories et pratique

Le programme universitaire au niveau du baccalauréat se divise en trois grandes parties qui visent à ouvrir les compétences des futurs diplômés aux diverses connaissances qui intègrent le projet d'architecture.

Un tiers du temps est alloué formellement à l'atelier qui constitue le banc d'essai d'une future expérience pratique. Un deuxième tiers porte sur un savoir théorique considéré comme obligatoire qui couvre des connaissances techniques et en sciences humaines. Un dernier tiers de cours au choix permet à l'étudiant d'approfondir l'un ou l'autre aspect de la connaissance théorique.

Le programme de maîtrise de 45 crédits peut être fait en 3 ou 4 sessions. Quelques sujets abordés au niveau du baccalauréat sont approfondis ; les ateliers avancés sont associés à un cours théorique complémentaire. L'essai (projet) qui conclut la formation est une première occasion où l'étudiant doit, seul, établir la problématique, explorer la littérature et développer un projet d'atelier. Cette autonomie dans la direction du projet de diplôme constitue une exigence traditionnelle à travers le monde, reconnaissant ainsi à l'étudiant le droit d'intégrer le monde professionnel en devenant stagiaire.

La possibilité de faire un échange d'une ou deux sessions à l'étranger souligne l'Importance accordée dans la formation universitaire à l'apprentissage d'une culture internationale de l'architecture. Il existe en effet assez peu de formation professionnelle qui propose au moment du baccalauréat la possibilité de faire de un sixième à un tiers de sa formation à l'étranger, reconnaissant ainsi une certaine équivalence des programmes et contenus des cours.

Supervision du programme

Les écoles d'architecture au Canada sont évaluées tous les six ans par un organisme indépendant; le Committee of Canadian Architectural Councils (CCAC). Un comité composé de professeurs, de professionnels et d'un représentant du public parcourt le Canada en passant deux semaines dans chaque école pour apprécier le programme en vigueur.

Les critères d'évaluation sont largement inspirés des critères préparés par l'organisme équivalant aux États-Unis. En principe, un étudiant qui a reçu une formation dans une école approuvée par l'organisme américain pourra voir son diplôme reconnu au Canada, et vice-versa.

Le CCAC n'a pas de compte à rendre aux différentes associations professionnelles provinciales, à l'Institut royal d'architecture du Canada ou aux gouvernements provinciaux ou fédéral. L'Office des professions du Québec, qui conseille le gouvernement sur l'encadrement de la profession en établissant notamment le champ de pratique et la responsabilité professionnelle, délègue à l'Ordre des architectes la gestion de s'entendre avec les universités sur les programmes.

Le Conseil est composé de onze membres:

- trois architectes représentant les associations provinciales d'architectes en tant qu'autorités responsables de l'inscription et de l'émission des permis d'exercice de la profession, dans le respect de l'intérêt public. Ces architectes sont nommés par le CCAC.
- trois professeurs d'architecture nommés par le Conseil Canadien des Écoles Universitaires d'Architecture (CCEUA).
- trois architectes représentant la pratique et la culture de l'architecture, nommés conjointement par le CCEUA et le CCAC.
- un représentant du public qui n'est ni professeur, ni architecte, nommé soit par les membres du Conseil ou les organismes parrains.
- un étudiant en architecture nommé par les associations étudiantes des programmes canadiens agréés.

(tiré de http://cacb.ca)

Examen pour Enregistrement.

MATIERES DES EXAMENS.

		Max.	Min.
1°.	Composition architecturale	150	105
2°.	Histoire de l'Architecture	100	70
3°.	Moulures et ornements	100	70
4°.	Devis	100	70
5°.	Résistance des matériaux	150	105
6°.	Nature et emploi des matériaux	80	48
7°.	Sols et fondations	70	42
8°.	Hygiène, assainissement	70	42
9°.	Chauffage et ventilation	60	30
10°.	Electricité, Acoustiques et Sciences Secoulaires	60	30
11°.	Jurisprudence en Architecture	60	30

Le candidat, pour être admis, devra obtenir le minimum des points sur chaque sujet.

Dans le cas où un candidat faillirait sur deux sujets seulement, il pourra être ré-examiné sur ces deux sujets sans avoir à payer des honoraires additionnels, pourvu qu'il se présente à l'un des deux examens subséquents.

QUESTIONS DES DERNIERS EXAMENS POUR ENREGISTREMENT OU FINAUX.

Tenus à Montréal et à Québec.

PROGRAMME.

Première journée, 9.00 à 12.30 a.m.—
Nature et emploi des matériaux, sols et fondations.
2.00 à 5.00 p.m.—
Electricité et jurisprudence.
Deuxième journée, 9.00 à 12.30 a.m.—
Composition architecturale.
2.00 à 5.00 p.m.—
Composition architecturale.
Troisième jour, 9.00 à 12.30 a.m.—
Composition architecturale.
2.00 à 5.00 p.m.—
Ordres et ornements
Quatrième jour, 9.00 à 11.30 a.m.—
Drainage et plomberie.
11.30 à 12.30 a.m.—
Chauffage, ventilation et acoustique.
2.00 à 5.00 p.m.—
Résistance des matériaux.

PREMIER JOUR, de 9.00 a.m. à 12.30 p.m.

Nature et emploi des matériaux—Sols et fondations.

N.B.—Les candidats sont priés d'attacher à cette feuille de questions, les réponses qui y sont propres et dans le même ordre. Ils devront également écrire leur nom sur chaque feuille de réponses. Les examinateurs exigent des réponses précises et détaillées et il faudra qu'au moins les deux-tiers des réponses soient bonnes pour qualifier le candidat sur ces matières. (Ces dispositions ont été modifiées depuis, par amendements aux règlements.)

1°. Dessin en détail, à l'échelle 1-4 de pouce l'angle d'un mur en brique, donnant les élévations intérieures et extérieures, deux plans et une coupe. Marquer les boutisses par un signe ou des hachures. Indiquer ce mur comme

Sujets d'examen 1907, AAPQ

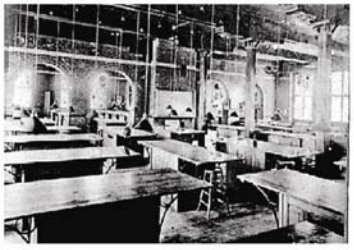

Le contingentement à l'École d'architecture de l'Université Laval 2000-2004
Du Baccalauréat à la maîtrise

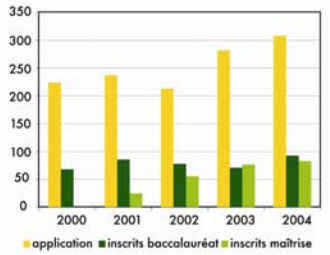

Source: F.Dufaux / École d'architecteure de l'Université Laval + Office des profession du Québec 2004 + Industrie de la construction 2004

Origine des nouveaux inscrits à l'École d'architecture de l'Université Laval 2000-2004

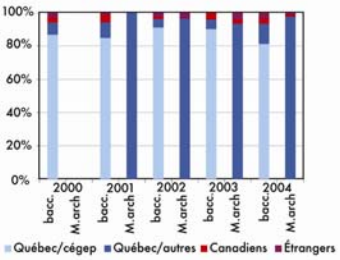

Source: F.Dufaux / École d'architecteure de l'Université Laval + Office des profession du Québec 2004 + Industrie de la construction 2004

Longueur des études dans 73 pays

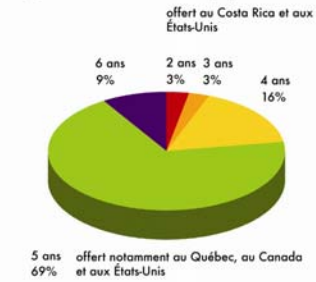

Source: F.Dufaux / Architectural Practice around the World, COAC, 2002

Recherche : François Dufaux
Graphiques : François Dufaux – David Morin

ATELIER 2

Les étapes pour devenir architecte

Au Québec, l'accès au titre d'architecte est divisé en trois étapes :

- L'obtention d'un diplôme de maîtrise professionnelle d'une université reconnue au Québec ou par le CCAC (quatre ans et demi à cinq ans) dont le programme relève des universités, avec l'accréditation du CCAC.

- Le travail de 5600 heures, soit 3 années de travail continu, pour un architecte, principalement membre de l'Ordre des architectes du Québec. Le stage peut être partiellement effectué à l'étranger. Un mentor et le patron sont, en principe, responsables de la supervision du stage.

- Le passage d'examens standardisés nord-américains (neuf épreuves) et un examen supplémentaire sur les aspects légaux propres au contexte québécois. L'examen est, en principe sous la supervision de l'Ordre des architectes du Québec qui délègue la préparation et la correction des épreuves à l'organisme américain responsable.

Avant 1995, l'accès au titre pouvait s'échelonner sur un minimum de six ans : quatre ans pour le diplôme, deux ans pour le stage, quatre examens.

Depuis 2000, les trois étapes demandent ensemble un minimum de huit ans : cinq ans pour le diplôme, trois ans de stage, dix examens.

En parallèle avec l'augmentation des exigences (diplômes, stage et examens) avant d'accéder au titre d'architecte, on constate que de nombreux diplômés retardent leur inscription aux stages, soit restent stagiaires sans chercher à se préparer et se présenter aux examens. Il y aurait actuellement approximativement 1200 stagiaires inscrits, alors qu'il y a environ 2500 architectes membres de l'Ordre.

Chaque année, environ 200 diplômés sortent des écoles. Avec 800 stagiaires formellement inscrits et quelque 400 autres employés non inscrits, on peut estimer que ceux-ci le demeurent en moyenne au moins 6 ans au lieu des 3 années prévues.

Depuis 1995, le nombre de stagiaires qui réussissent tous les examens est entre 40 et 60 candidats. Avec 60 nouveaux stagiaires subissant chaque année les examens, il faudrait 20 ans pour que tous les stagiaires actuels, inscrits ou non, deviennent membres de l'OAQ.

Est-ce que les écoles forment trop d'architectes ? Où est-ce que le stage et les examens actuels servent à retenir au mieux 30 % des diplômés?

Comparaison internationale sur les étapes d'accès au titre d'architecte
Selon une enquête internationale du Collège des architectes de Catalogne, l'accès au titre d'architecte et l'inscription à l'ordre professionnel prennent différentes formes.

Les programmes pour obtenir un diplôme en architecture comptent de deux à six ans, mais la majorité des cours s'échelonnent sur cinq ans. La plupart des pays ont des programmes supervisés et standardisés à l'échelle nationale d'un nombre égal d'années.

Quelques exceptions se glissent : au Costa Rica, les écoles privées offrent un diplôme en trois ans alors que l'université nationale demande cinq ans. Aux États-Unis, la liberté des universités privées permet une grande variété de longueur de programme (entre deux et cinq ans). La logique du programme de deux ans découle de l'inclusion de l'architecture comme programme de maîtrise au niveau des études supérieures (*graduate studies*).

Le stage formel après l'obtention du diplôme existe pour à peu près la moitié des pays et les deux tiers des architectes, et encore n'est-il obligatoire que pour 60 % d'entre eux. La longueur et l'encadrement du stage sont beaucoup plus variables que le nombre d'années d'études, passant de trois mois à cinq ans.

Cela ne veut pas dire que l'expérience de travail n'existe que là où un stage n'est pas formellement organisé. En Espagne, par exemple, l'obtention du diplôme, où les documents complets pour exécution doivent être soumis, survient souvent quelques années après la fin du cycle des études et après avoir cumulé des années d'expérience de travail.

L'épreuve de l'examen est elle aussi répartie de façon variée dans deux tiers des pays recensés. En France, après le diplôme, il y a un court stage obligatoire de 6 mois, puis un examen qui porte sur les questions légales. En Grande-Bretagne, après un stage d'un an, l'examen se concentre sur les aspects légaux, contractuels et administratifs.

Lorsqu'on compare les différents parcours menant au titre d'architecte, on retrouve différentes combinaisons entre le diplôme, le stage et les examens professionnels.

Écoles, associations professionnelles et gouvernement

Le nombre d'étapes et la longueur de celles-ci semblent découler du rapport entre les écoles d'architecture, l'intervention des associations professionnelles et la coordination du gouvernement dans la définition du contenu des programmes et l'évaluation du diplôme.

Plus les universités jouissent d'une certaine liberté, plus le stage et les examens semblent s'imposer comme une forme de contrôle et standardisation pour l'accès au titre, et c'est la situation des pays anglo-saxons.

Cette hypothèse permet d'expliquer qu'aux États-Unis, où des universités décernent un diplôme en architecture après seulement deux ans d'études, la longueur du stage et les neuf examens qui abordent plusieurs facettes de la formation universitaire, sont des mesures ultimes d'encadrement.

Le contenu des examens est comparable à ceux qui étaient en vigueur au Québec au début du XX^{e} siècle alors qu'en 1907 il y avait au programme les 10 mêmes thèmes d'épreuves qu'aujourd'hui. Cet examen professionnel évaluait des candidats aux formations diverses : les élèves des écoles de métiers, les employés ayant passé par l'apprentissage traditionnel, les étudiants des cours du soir de l'association professionnelle, ceux des collèges classiques et, enfin, les diplômés des nouvelles écoles de l'Université McGill (1896) et de l'Université de Montréal (1904).

Après 1960, la réforme des écoles d'architecture, qui faisait d'elles les seules institutions autorisées à décerner le diplôme en architecture, a permis de réduire l'envergure de l'examen professionnel à quatre épreuves jusqu'en 1994.

Deux questions surgissent de ce tour d'horizon :
- Pourquoi avoir adopté des examens standardisés nord-américains ?
- Quelles seraient les connaissances à acquérir pendant le stage et à valider pour devenir architecte et membre de l'Ordre?

Normaliser la pratique de l'architecture en Amérique du Nord

L'adoption des examens NCARB, standardisés nord-américains, s'explique partiellement dans la vague de normalisation des critères nord-américains suite au libre-échange entre le Canada et les États-Unis. Des mouvements similaires de normalisation sont mis en place en Europe pour atteindre trois objectifs similaires :
- Permettre la reconnaissance des diplômes et ainsi offrir aux écoles d'architecture un vaste marché potentiel à leurs diplômés ;
- Permettre la reconnaissance des titres professionnels et favoriser la mobilité professionnelle ;
- Soutenir, par l'équivalence des compétences, l'ouverture des marchés de la construction privée et publique à la concurrence et à la compétence extérieures.

Pour certaines universités canadiennes, la part des étudiants extérieurs (hors-province ou du Canada) constitue une clientèle importante comme candidats et futurs diplômés. Le diplôme étant reconnu partout au Canada et aux États-Unis constitue, par exemple à McGill ou Dalhousie, un avantage indéniable pour attirer des étudiants. À l'inverse, pour l'Université Laval et l'Université de Montréal, la barrière linguistique de l'enseignement en français limite sérieusement l'intérêt d'étudiants nord-américains.

La reconnaissance du diplôme et éventuellement du titre permet une certaine mobilité de la main-d'œuvre. Toutefois, l'Ordre des architectes reconnaît que seulement de 5 % à 10 % des stagiaires cherchent à travailler ainsi ailleurs en Amérique. On peut d'ailleurs se demander, en parlant de mobilité, quelle est la proportion des diplômés québécois, y compris ceux de McGill, qui décident d'aller travailler en Europe.

Enfin, l'ouverture des marchés, à l'échelle provinciale, interprovinciale et continentale, reste encore à démontrer. On peut se demander si la première limite à la mobilité et l'offre de service internationale ne découlent pas davantage des conditions financières de la pratique, indépendamment d'une reconnaissance formelle qui reste inopérable.

Considérant les trois objectifs sous-jacents à la normalisation de la formation et des examens, on peut se questionner :

- Pour les universités québécoises, quel est le marché qu'elles peuvent desservir et intéresser ?
- Est-ce qu'on doit viser la mobilité de la main-d'œuvre ? Et si c'est le cas, doit-on le faire strictement en fonction du marché nord-américain ?
- L'ouverture des marchés et l'accès à une pratique interprovinciale ou internationale tiennent-ils à la reconnaissance légale normalisée ou à la compétence et au prestige d'une pratique locale ?

Compétences à acquérir pendant le stage et à valider à l'examen

« Je constate que la connaissance du code du bâtiment du Québec n'est pas évalué dans les examens du National Council of Architectural Registration Boards (NCARB) et que, somme toute, la réciprocité du droit de pratique à l'ensemble de l'Amérique du Nord n'est pas ce à quoi aspirent la majorité des futurs architectes, bien qu'entre 5 et 10 % de ces derniers souhaitent, avec raison, profiter de cette saine ouverture au monde. » (André Bourassa, architecte, président de l'OAQ, *Esquisses*, septembre 2005.)

La comparaison internationale suggère qu'il existe une sorte d'équilibre entre les exigences du diplôme, les attentes du stage et le contenu des examens face aux conditions et bénéfices associés à l'accès au titre d'architecte.

Puisque seule une partie des diplômés deviennent stagiaires, et qu'une fraction d'entre eux terminent les examens, il existe un déséquilibre entre les étapes et épreuves face aux bénéfices escomptés par la nouvelle génération.

La reconnaissance internationale du diplôme, du stage ou du titre professionnel est un atout intéressant pour permettre d'immigrer ou d'envisager une pratique plus diversifiée sur le plan géographique, Néanmoins, jusqu'à maintenant ces deux options demeurent marginales pour une majorité de diplômés stagiaires et architectes membres de l'OAQ.

La pratique de l'architecture, et encore plus celle de la construction, demeure en grande partie une réalité locale qui doit s'adapter à un contexte particulier. La formation universitaire tend à transmettre des connaissances universelles caractéristiques notamment d'une culture internationale de l'architecture.

Le stage devient en contrepartie l'occasion de confronter les conditions locales de la pratique. Il s'agit de nouvelles compétences à acquérir, puis à valider par l'examen professionnel, qui répondent aux exigences actuelles de la profession. Le choix d'intégrer de nouvelles expertises vise à assurer la compétence des architectes et à défendre la reconnaissance de leur travail et leurs responsabilités, notamment sur le plan financier.

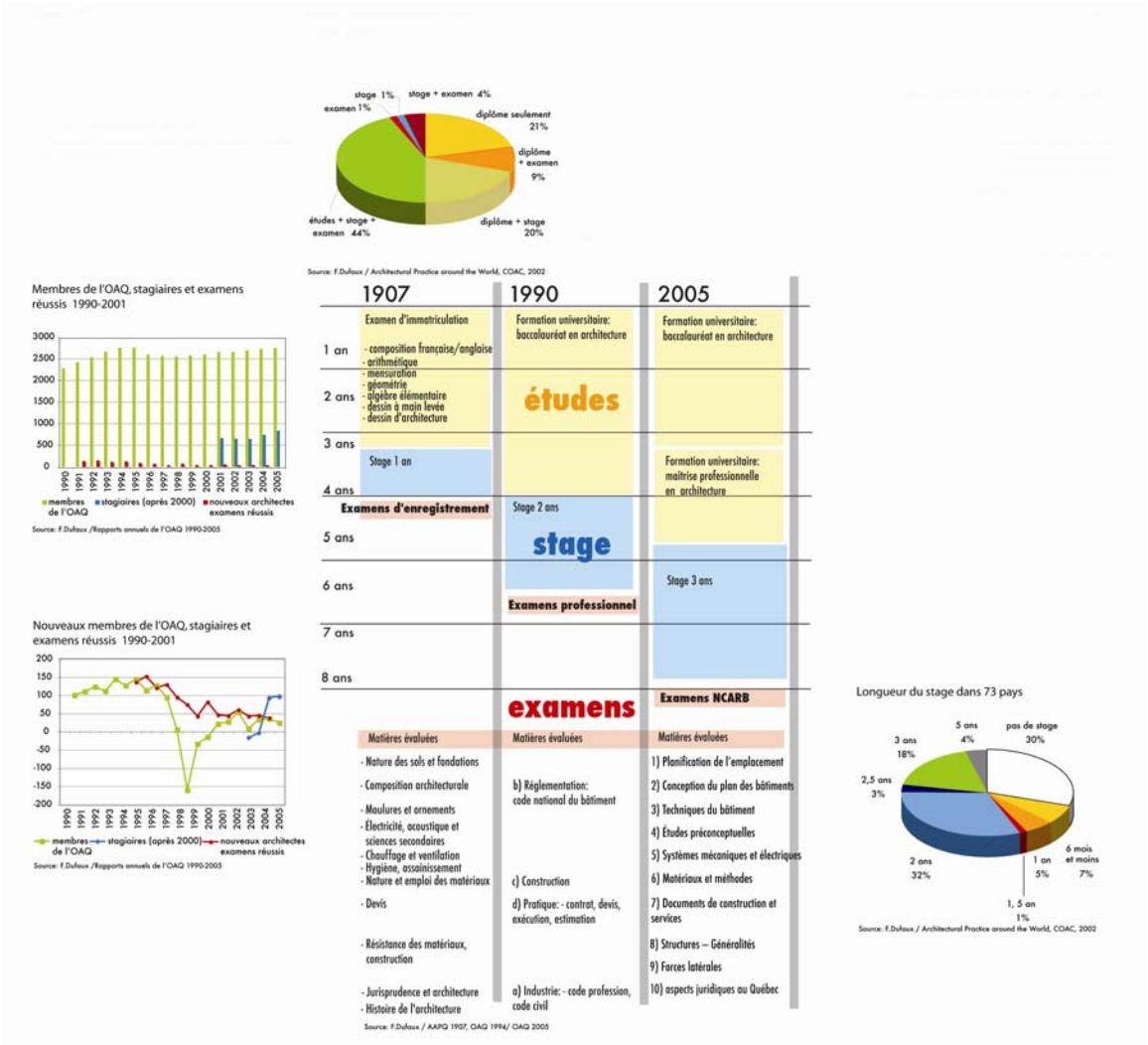

Recherche : François Dufaux
Graphiques : François Dufaux – David Morin

ATELIER 3
L'évolution récente de l'accès au titre d'architecte

Croissance et stagnation

Depuis 1990, on constate un décalage de plus en plus grand entre le nombre de diplômés, celui des stagiaires et celui des nouveaux architectes inscrits à l'OAQ. Ces différents écarts témoignent des difficultés liées en partie aux nouvelles exigences des examens, mais aussi à une certaine stagnation de la profession au niveau de l'éventail des services professionnels offerts comme des revenus de l'ensemble de la profession.

Entre 1984 et 2005, le nombre de membres de l'OAQ est passé de 1567 à 2755 architectes.

De 1984 à 1990, la croissance des inscriptions était entre 6 % et 7 %. De 1990 à 1994, elle fléchit de 6 % à 4 % pour être nulle en 1995 puis décroître de 200 membres jusqu'en 1998. Ce tassement coïncide avec la situation économique difficile et l'entrée progressive des nouveaux examens.

À partir de 1999, la situation économique se redresse de façon marquée. Les revenus des bureaux augmentent de 25 % entre 1999 et 2001 et la marge bénéficiaire au Québec, estimée par Statistique Canada, se situe entre 18 % et 24 % au cours des mêmes années. Pourtant, cette croissance soutenue de l'activité économique ne se traduit pas par une croissance du nombre de membres de l'OAQ.

En effet, entre le creux de 1998 et 2005, le nombre d'architectes inscrits à l'OAQ a augmenté de 8 %, et le taux annuel se maintient à 1 %.

Comme le fait remarquer M^{me} Carole Giard, registraire de l'OAQ, les examens n'expliquent pas tout :

« Les problèmes soulevés au sujet de l'examen du NCARB sont un ensemble de facteurs qui contribuent au ralentissement des admissions à l'Ordre. Ce serait toutefois une erreur de conclure que l'examen du NCARB est la cause unique du désintérêt des diplômés universitaires à l'égard de l'accès à la profession. Le manque d'appui généralisé des architectes envers leur relève, le peu d'incitatifs financiers à devenir architecte, l'augmentation des obligations qui découlent du titre d'architecte (cotisation, assurance responsabilité professionnelle, déontologie, etc.), la longueur du processus d'admission et l'isolement des stagiaires sont aussi en cause. » (Carole Giard, registraire OAQ, *Esquisses*, septembre-octobre 2005)

Le déclin de l'inscription n'est plus lié comme naguère aux cycles de l'activité économique.

De 100 à 150 nouveaux membres par année au début des années 90, les nouvelles inscriptions à l'OAQ se situent entre 40 et 60 architectes, un taux de remplacement d'à peine 1 %, inférieur sous peu à des retraites.

Cette tendance semble, selon les chiffres de Statistique Canada, beaucoup plus marquée au Québec que dans le reste du Canada. En 1991 et 2001, les professionnels se déclarant architectes au recensement en dehors du Québec ont augmenté de 59 % contre 2 % ici, et le nombre de membres de l'OAQ croissait de 9 %.

Tout cela alors que le nombre de diplômés en architecture est sensiblement le même depuis les 15 dernières années. Avec 150 à 200 diplômés répartis entre les 3 écoles d'architecture du Québec, cela représente près de 3000 diplômés en architecture. Un tiers des diplômés ont rejoint l'OAQ comme architectes ou reste inscrits comme stagiaires. Où sont passés les 2000 autres ?

Diversité des services et appartenance à l'Ordre

Le statut indéfini de stagiaires trahit des frictions structurelles dans l'entrée à l'OAQ, mais il se conjugue aussi avec deux tendances plus lourdes sur la place des architectes dans la société, et indirectement l'appartenance à l'OAQ comme responsabilité et reconnaissance professionnelle.

Une comparaison des types de services offerts par les firmes d'architecture, selon diverses études de Statistique Canada, suggère que sur 25 ans, entre 1977 et 2002, entre 96 % et 92 % des revenus des bureaux demeuraient liés à la prestation des services traditionnels de conception, de préparation de documents de construction, et d'administration du contrat. Les nouveaux domaines de l'urbanisme, de la planification des projets ou de l'aménagement intérieur représentent chacun moins de 2 % des revenus des firmes entre 1988 et 1994.

En 2000, l'Observatoire de la culture et des communications du Québec constatait que 81 % des architectes travaillaient dans les services professionnels. À peine 7 % d'entre eux se retrouvaient dans la fonction publique, 3 % dans des compagnies de construction et 9 % dans d'autres industries.

Cette apparente stabilité dans la définition du travail coïncide avec une certaine constance dans les principaux secteurs d'activité entre 1977 et 2002. La commande publique reste de première importance, suivit du secteur « commercial » pour le quart des honoraires. Le secteur « industriel, résidentiel et autres » compte pour le tiers des revenus.

Le marché résidentiel, où les revenus des firmes représentent 1 % de la valeur des permis, et qui est souvent considéré comme une estimation de leur part du marché, compte entre 15 % et 20 % des honoraires avec 1 % à 2 % des constructions.

Une comparaison avec les firmes d'ingénieurs et les autres services professionnels et techniques en aménagement souligne la croissance très modeste des revenus des firmes d'architectes. Entre 1982 et 1994, les autres services techniques connaissent une croissance de 288 %, les ingénieurs de 129 % et les architectes de 69 %.

Le milieu de la pratique, celui qui se définit par les services traditionnels, montre à long terme une certaine stabilité des parts de marché et du type de travail rémunéré. Les différentes hypothèses de diversification n'ont pas eu lieu, où elles apparaissent en dehors du cadre de la profession tel que le définit l'OAQ aujourd'hui.

L'adoption des examens NCARB et la reconnaissance de la compétence aux États-Unis semblent avoir un impact négligeable dans l'ouverture de nouveaux marchés. Statistique Canada estime que les revenus de projets d'origine étrangère ont totalisé moins de 50 millions de dollars, soit 3,3 % des 1,5 milliard d'honoraires en 2001.

Présence d'une profession

L'inscription de nouveaux membres et le nombre de candidats reçus aux examens représentent chacun environ 1 % à 2 % des architectes inscrits à l'OAQ. Ce taux est inférieur à court terme au départ à la retraire de la génération des années 60.

Cette décroissance peut faire miroiter des jours meilleurs à ceux qui resteront devant un marché traditionnel en apparence relativement stable. Un nombre important de diplômés tournent le dos à la profession au lieu d'en faire la défense, et les stagiaires se sentent aussi exclus d'une profession qu'ils soutiennent concrètement par leur travail, souvent bon marché.

Est-ce qu'il y a trop d'architectes au Québec ? En aurait-il juste assez pour la définition étroite et traditionnelle des services ?

D'autres ordres professionnels, en particulier chez les ingénieurs, l'appartenance à l'association va de pair avec un large éventail d'emplois, souvent administratifs, qui n'obligent pas à tourner le dos à sa formation première.

Il est manifeste que l'Ordre des ingénieurs se présente avec 47000 membres, toutes spécialisations confondues car cela représente un poids politique important pour la défense et l'illustration de la profession, au-delà des strictes obligations du Code des professions du Québec.

Il est intéressant de souligner que les diplômés en génie sont inscrits au tableau de l'Ordre des ingénieurs, avec certaines restrictions relativement à leur responsabilité tout en étant supervisés par un ingénieur. De plus, les titres de stagiaire et de junior ont été remplacés pour souligner l'appartenance professionnelle.

La situation en architecture contraste particulièrement. L'OAQ regroupe les architectes dont les responsabilités professionnelles sont liées aux services traditionnels décrits plus haut. Les architectes qui intègrent d'autres champs de pratique quittent l'OAQ ou les inscrivent dans des services parallèles en dehors de leur bureau. Les stagiaires restent indécis dans le portique de la profession, et ceux qui poursuivent s'inquiètent de la précarité des conditions de travail.

Le poids du nombre

Une comparaison internationale souligne aussi l'importance du nombre et une certaine reconnaissance de l'architecture. Le Collège des architectes de Catalogne (COAC) a publié en 2002 *Architectural Practice around the World*, une étude effectuée pour le compte de l'Union internationale des architectes et portant sur 76 pays. On y lit que, en 2002, on dénombrait 1 268 373 architectes dans le monde pour 4,7 milliards d'habitants, soit une moyenne internationale de 2,7 architectes pour 10 000 habitants.

Le tableau des dix pays où l'on trouve le plus grand nombre d'architectes par habitant est surprenant. Le Japon arrive bon premier avec 23 architectes pour 10 000 habitants. Suivent l'Italie et la Grèce, qui peuvent prétendre à un droit d'aînesse depuis l'Antiquité, mais comment expliquer alors la présence de l'Argentine, d'Israël ou de l'Islande, qui sont des pays neufs par l'immigration et l'économie? Le fait qu'une société fasse vivre relativement plus d'architectes ne semble donc pas être une question de population, de tradition séculaire ou de développement récent. Le Canada (2,6) et le Québec (3,6) apparaissent ainsi comme des sociétés où les architectes sont relativement peu nombreux.

La comparaison avec l'Amérique latine est troublante : il y a trois fois plus d'architectes en Argentine qu'au Québec et une fois et demie plus au Mexique qu'ici. Un commentaire s'impose sur l'aspect culturel. Lorsqu'on compare les pays de l'ancien Empire britannique, on remarque que les moyennes sont généralement peu élevées dans leur contexte régional respectif. Ainsi, les îles Britanniques (5) présentent une moyenne inférieure à l'Europe de l'Ouest (9) et le Canada et les États-Unis (2,6 et 3,6) ont une moyenne inférieure à celle des Amériques (5).

L'Australie représente toutefois une exception majeure, sa moyenne (5) étant presque équivalente au double de la moyenne canadienne et à près d'une fois et demie la moyenne québécoise. Pourtant, il s'agit d'un pays neuf, d'immigration britannique et multiethnique, un pays de ressources naturelles avec beaucoup d'espace et peu d'habitants. On y compte d'ailleurs 16 écoles d'architecture pour 20 millions d'Australiens alors que le Canada n'a que 10 écoles pour 30 millions d'habitants.

La comparaison internationale démontre que le nombre d'architectes n'est pas le problème du Québec ou du Canada. Deux hypothèses s'imposent :
• le marché québécois et canadien est dans les faits occupé par d'autres professionnels et techniciens qui jouissent souvent d'une meilleure reconnaissance de leurs compétences ;
• les architectes qui sont relativement plus nombreux à l'étranger conservent non seulement un part plus grande du marché, mais occupent aussi des emplois indirectement liés à une définition traditionnelle des services en architecture tout en restant membres de leur association professionnelle.

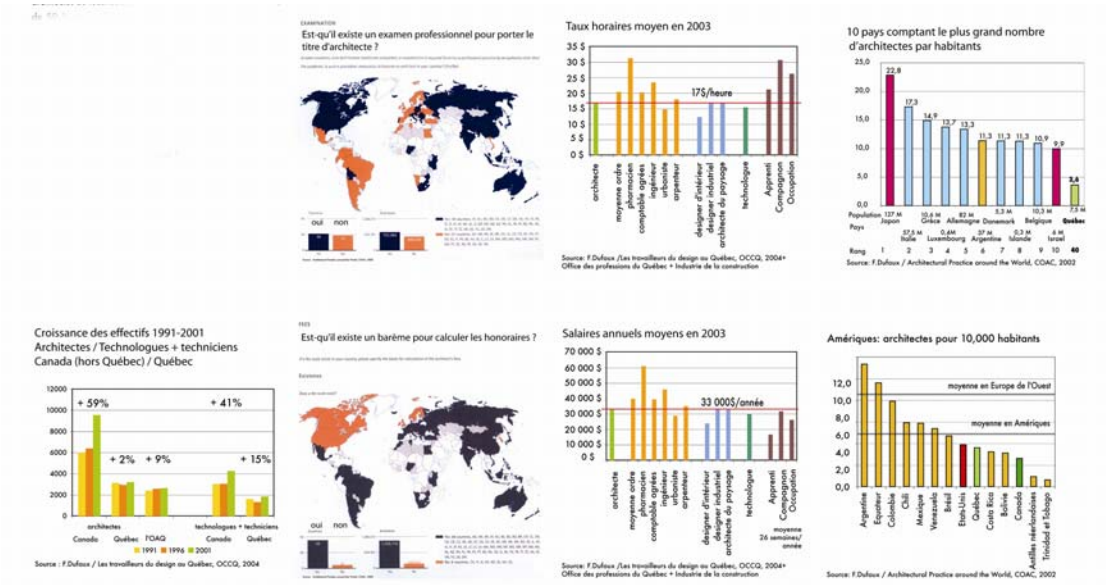

Recherche : François Dufaux
Graphiques : François Dufaux – David Morin

ATELIER 4

L'architecture au Québec : comprendre la situation, retrouver sa place

Les architectes sont au service de la société et leur relative prospérité comme groupe professionnel témoigne de l'importance accordée à leur travail et contribution.

Les difficultés de la relève peuvent être décortiquées en fonction de plusieurs causes distinctes, par exemple les contraintes liées aux examens et les bénéfices réduits d'intégrer l'OAQ. Toutes ces explications ou analyses renvoient assez vite à une dimension plus large, face aux valeurs que nous partageons comme société. Les solutions passent par une reconnaissance mutuelle et de meilleures relations entre les architectes et la société qu'ils sont censés servir.

Ce dialogue à rétablir fait suite à plusieurs années de malentendus entre les attentes des architectes et celles de la société. Il faut aussi comprendre que le prestige de la profession d'architecte comme son statut économique ont basculé en l'espace de quelques décennies. La génération formée aux cours des années 60 a rapidement trouvé une place et bénéficié d'une commande abondante et bien payée. Peu à peu les conditions ont changé.

Depuis, les universités ont revu leurs programmes. La profession a tenté depuis une quinzaine d'années d'ouvrir plusieurs pistes de solution. L'accès à la profession, malgré ses hypothèses d'ouverture et de reconnaissance sur un marché plus large, conduit à un étranglement imprévu. Par contre, les prix de l'OAQ et les concours pour les institutions culturelles redonnent une visibilité trop rare à un domaine culturel largement ignoré par les médias.

L'intérêt suscité par ce Forum témoigne expressément d'un désir de comprendre et d'échanger dans le dessein d'agir de façon concertée.

Une place pour la relève ; un droit à l'architecture pour le public

Proposer une plus grande place à la relève en architecture dépasse largement les intérêts logistiques d'un ordre professionnel menacé de déclin faute d'un nombre suffisant de nouveaux inscrits. Il s'agit avant tout de la place des architectes et de leurs compétences dans les domaines de la construction et de l'aménagement au Québec.

Intégrer les jeunes architectes peut être une façon d'assurer la continuité dans la transmission de la connaissance pratique née de l'expérience des professionnels aguerris. Plutôt que de faire table rase des leçons d'hier et d'aujourd'hui, la relève peut venir poursuivre le travail entrepris depuis une quinzaine d'années de réorganisation de la profession.

Avec une plus grande intégration des diplômés, des stagiaires et des jeunes architectes, l'ordre professionnel peut se donner les moyens du nombre, des ressources et des ambitions de la nouvelle génération.
L'article 16 de la *Loi sur les architectes* reconnaît d'emblée l'autorité des architectes sur la conception et la préparation des documents pour la construction. L'article 16.1, qui limite ce champ de pratique illimité peut être lu comme une permission accordée au diplômés et stagiaires d'occuper un marché moins risqué pour la sécurité du public, selon les objectifs de l'Office des professions.

> « 16. Tous les plans et devis de travaux d'architecture pour la construction, l'agrandissement, la reconstruction, la rénovation ou la modification d'un édifice, doivent être signés et scellés par un membre de l'Ordre.
>
> 16.1. L'article 16 ne s'applique pas aux plans et devis de travaux d'architecture :
> 1° pour la construction, l'agrandissement, la reconstruction, la rénovation ou la modification de l'un des édifices suivants :
> a) une habitation unifamiliale isolée ;
> b) une habitation unifamiliale jumelée ou en rangée, une habitation multifamiliale d'au plus quatre unités, un établissement commercial, un établissement d'affaires, un établissement industriel ou une combinaison de ces habitations ou établissements lorsque, après réalisation des travaux, l'édifice n'excède pas deux étages et 300 m^2 de superficie brute totale des planchers et ne compte qu'un seul niveau de sous-sol ;
> 2° pour une modification ou rénovation de l'aménagement intérieur de tout édifice ou partie d'édifice, qui n'en change pas l'usage, ni n'en affecte l'intégrité structurale, les murs ou séparations coupe-feu, les issues et leurs accès, ainsi que l'enveloppe extérieure. »

Est-il possible et souhaitable pour l'OAQ de passer d'une approche exclusive vis-à-vis de l'admission de ses membres, à une approche inclusive et adaptée selon les niveaux de compétences et d'obligation ?

Est-ce qu'il faudrait définir, à l'intérieur de l'OAQ, une place et différents statuts pour les diplômés, les stagiaires, ceux ayant terminé leurs examens, les professeurs, les architectes employés et les patrons avec les privilèges et les responsabilités d'exercice propres à chacun ?

Nouvelles compétences et approches pour les défis actuels

La comparaison internationale nous enseigne deux choses :
- Le nombre d'architectes au Québec comme au Canada est peu élevé par habitant ;
- L'importance relative du groupe professionnel des architectes correspond souvent à une reconnaissance de l'architecture, à l'échelle locale comme internationale.

L'étude du Collège des architectes de Catalogne, commandée par l'Union internationale des architectes, se situe dans une prise de conscience des conditions de la formation et de la pratique à l'échelle internationale. Le défi de la compétence et de l'efficacité se pose ici comme ailleurs.

Les discours de gestionnaires sur la soi-disant efficacité de nouveaux chargés de projets, les normes devenant, par émulation et mimétisme, toujours plus uniformes dans le monde, et la dénonciation des barèmes d'honoraires sont quelques exemples d'une « libéralisation » où les architectes se sentent bousculés.

L'ouvrage *Architecte en Suisse* est une enquête sur la pratique des architectes suisses, qui ont connu au cours des années 90, un relatif déclin notamment économique dans la commande et les honoraires. Les auteurs remarquent toutefois que la situation a évolué de façon favorable depuis quelques années grâce à des mesures prises par les architectes eux-mêmes, et les résultats peu concluants d'une partie des nouvelles formes de gestion et de contrats.

« Les nouveaux projets réunissent un nombre plus grand d'intervenants et procèdent par itération entre les différentes phases du projet, la coordination s'érige en condition centrale de la réussite. Il s'ensuit la fonction centrale de chef de projet.

Dans plusieurs pays européens, l'aptitude des architectes à diriger des processus de production complexe n'est pourtant plus forcément reconnue […] Ces opérations comportent la présence de nombreux mandataires.

En Suisse, ce rôle charnière de l'architecte n'apparaît pas érodé dans le processus de planification coopératif. Il subsiste comme une figure de référence aux niveaux des politiques publiques, des typologies de la commande, de la formation et des associations professionnelles […] Ainsi s'érige-t-il fréquemment en chef de projet. »

Pour accroître leur efficacité, les bureaux d'architectes suisses ont recours à trois stratégies : la rationalisation, la spécialisation et l'intégration.
- la rationalisation passe par la productivité du travail, avec l'appui technologique, en vue d'améliorer les procédures, d'intégrer des services inédits, répondre aux impératifs de rationalité et de rentabilité ;
- la spécialisation prend la forme de service-conseil et d'assistance à la maîtrise d'ouvrage, l'acquisition de nouvelles expertises (aspects écologiques, gestion), de redéfinition des relations entre les acteurs de la construction ;
- l'intégration de nouveaux services et compétences soutient l'effort de rationalisation et de spécialisation.

L'expérience suisse démontre que l'intégration des architectes dans de plus grandes compagnies et la croissance de la taille des bureaux d'architectes, selon le modèle « anglo-saxon », n'ont pas apporté les économies d'échelle prévues : incapacité de garantir les coûts, les délais et la qualité de la construction. On constate depuis un retour des architectes indépendants parce que ceux-ci ont :
- démontré une plus grande rigueur dans la maîtrise des coûts ;
- préservé une meilleure collaboration interdisciplinaire.

Les conditions des architectes suisses ressemblent beaucoup à celles des professionnels québécois, et la nouvelle génération doit être préparée de façon pertinente à y répondre.

Un plan d'action commun pour une meilleure architecture

L'Ordre des architectes du Québec a formé, il y a trois ans, le comité sur la valorisation de la profession qui constitue une autre initiative pour agir sur la relation entre les professionnels et le public qu'ils entendent servir.

Au départ, cette initiative s'apparente à celles qui ont été entreprises par d'autres ordres professionnels, tels que les notaires. Ceux-ci ont vu la reconnaissance de leur expertise, leurs champs de pratique et leurs honoraires se réduire sous la pression conjointe de nouveaux services offerts par d'autres professionnels ou techniciens, et d'une politique de libéralisation des marchés voulant stimuler la concurrence.

La firme Solo Communications a eu l'intuition juste de proposer une approche par étapes appuyée par une réflexion critique sur la part des architectes et les attentes des clients traditionnels. Cette démarche souligne l'importance pour le milieu de l'architecture au Québec de comprendre ses attentes, ses responsabilités et sa condition. En effet, proposer une simple campagne de promotion professionnelle risque d'exacerber le malentendu perçu par les professionnels et le public, l'un vis-à-vis de l'autre.

Secteurs d'activités des firmes d'architectes au Québec et au Canada, 1977-2002

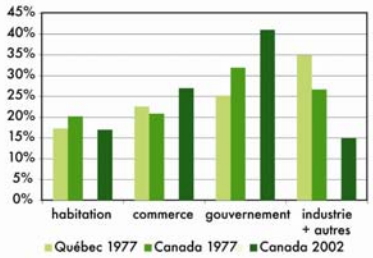

Source: F.Dufaux /Statistiques Canada

Domaines de services en architecture au Canada

	1986	1988	1991	1992	1993	1994	2001
Administration publique							
• réglementation/urbanisme		1,3%	2,4%	1,4%	1,7%	1,3%	
Définition des besoins							
• recherche sur les marchés							
• faisabilité							
• études préconceptuelles (programmation, besoins)		1,3%	1,5%	1,1%	1,5%	1,9%	
• financement							
Services tradtionnels	96,9%	92,0%	90,8%	93,3%	93,0%	92,7%	92,0%
• conception, esquisse +préliminaire							
• documents de construction							
• négociations, offres de services							
• administration du contrat							
Immeubles occupés							
• planification de l'entretien							
• réaménagements							
• décoration intérieure		2,1%	2,4%	1,6%	1,8%	1,8%	
• mise à jour des documents pour gestion							
• modifications							
étude du milieu/paysage		0,5%	0,3%	0,1%	0,1%	0,2%	
autres	3,0%	2,8%	2,7%	2,4%	2,0%	2,2%	
total	100%	100%	100%	100%	100%	100%	

Source : F.Dufaux /Statistique Canada 2003

Secteurs d'emplois des architectes au Québec, en 2000

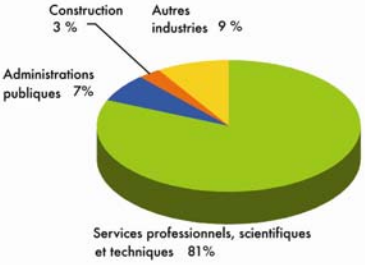

Source: F.Dufaux /Les travailleurs du design au Québec, OCCQ, 2004

Revenus des firmes en aménagement 1982-2001

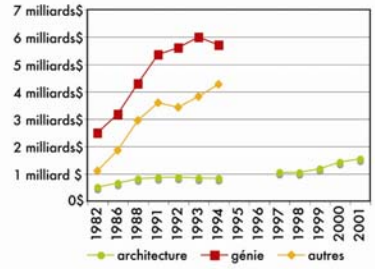

Source : F.Dufaux /Statistique Canada, 1985, 2003

Recherche : François Dufaux
Graphiques : François Dufaux – David Morin

" EXTRAITS : Intentions du plan d'action "

Le fait d'avoir pu rassembler ainsi 208 architectes pour discuter de l'avenir de leur profession démontre l'intérêt qu'ils y portent. Il nous est apparu évident que les architectes se sentent isolés et ont besoin d'échanger entre eux et de s'entraider.

La Tournée nous aura confirmé ce que l'enquête laissait pointer, soit un problème d'estime parmi les architectes :
• Ceux-ci ne se projettent pas dans le succès et encore moins dans la valeur concrète de leur contribution ;
• Trop d'architectes se diminuent et se voient comme des auxiliaires contribuant à un projet.

Pourtant, l'enquête a été claire à ce sujet, l'architecte est perçu par le client comme un ingrédient primordial lié au succès d'un projet. Le plan d'action devra apporter des solutions à cet effet et modifier les perceptions qu'ont les architectes de leur valeur et de leur contribution.

PLAN D'ACTION PROPOSÉ POUR 2005 - 2006
Objectif poursuivi
Modifier les perceptions qu'ont les architectes de leur profession.
La valorisation de la profession passe inévitablement par l'engagement des architectes dans le changement.

Notre plan d'action comprend deux principaux types d'intervention :

1. Des actions structurantes qui vont aider à favoriser le changement auprès des architectes :
• Regrouper les architectes ;
• Favoriser le processus d'intégration des stagiaires ;
• Intégrer des apprentissages de l'enquête dans les écoles d'architecture ;
• Formation ;
• Organiser des tables régionales d'architectes ;
• Revoir le cycle de services.

2. Des actions de visibilité qui vont contribuer à donner un visage aux changements apportés :

• Cahier de valorisation ;
• Bulletin d'information ;
• Outils de communication et de gestion ;
• Brochure de services ;
• Tournée des municipalités et des principaux donneurs d'ouvrage ;
• Présence accrue dans les écoles de gestion et d'ingénierie ;
• Esquisses.

L'appui de différents groupes est primordial afin d'intégrer un plus grand nombre d'idées dans notre plan d'action, mais aussi pour augmenter le pouvoir de diffusion du plan auprès des architectes :

• Comité de valorisation « agrandi » par les participants de la Tournée ;
• Permanence et comités de l'OAQ : inspection, formation ;
• Architectes en pratique privée (membres de l'AAPPQ ou non) ;
• Architectes donneurs d'ouvrage (qu'ils travaillent au gouvernement, en entreprise privée ou parapublique) ;
• Stagiaires (membres de l'ASAQ ou non) ;
• Écoles d'architecture – Laval, Montréal, McGill (la direction et les enseignants);
• Bacheliers ayant obtenu leur maîtrise professionnelle, mais qui ne pratiquent pas.

Favoriser le processus d'intégration des stagiaires
Les stagiaires forment la relève en architecture. Il faut les inclure dans le discours sur la valorisation, mais aussi s'assurer de favoriser leur intégration dans la famille des architectes. Il faut assurer le meilleur encadrement possible tant dans le cadre du processus aux examens que dans l'accession à la profession. Il y aurait également intérêt à intégrer les stagiaires dans les actions publiques de l'OAQ.

Formation

La formation occupe une place centrale pour favoriser le changement et fut abondamment discutée lors de la tournée régionale. La notion d'écoute et l'amélioration de la relation entre l'architecte et son client sont au cœur des problèmes soulevés lors de l'enquête sur la valorisation. Offre d'un atelier : « L'écoute comme outil de base de la relation avec le client ».

Brochure de services

L'enquête nous a démontré l'importance d'axer le service sur l'écoute et l'échange avec le client :

- Établir quels services mettre en valeur, définir les nouveaux services à offrir et les spécialisations possibles des firmes d'architectes ;
- Préparer des documents dont les architectes pourront se servir, dans un langage adapté aux clients.

Tournée des municipalités et des donneurs d'ouvrage

La tournée a souligné le malaise que ressentent bon nombre d'architectes face aux grands donneurs d'ouvrage, ce qui contribue à la morosité. Les clients ont une opinion de leurs relations avec les architectes, et l'absence de dialogue continu contribue à ce malaise.

Tournée des écoles de gestion et d'ingénierie

Les architectes ont souvent à négocier avec des gestionnaires. Il serait souhaitable que l'OAQ prenne l'habitude de rencontrer les étudiants des écoles de gestion et d'ingénierie pour sensibiliser les futurs gestionnaires au métier d'architecte et de créer des liens avec eux. Rappelons que ces écoles offrent des cours du jour et de plus en plus de cours du soir.

COMITÉ ORGANISATEUR + RÉDACTEURS DU RAPPORT

Caroline Lajoie
architecte
Bisson | Associés

Jonathan Bisson
architecte
Bisson | Associés

Martin Lavergne
Étudiant, École d'architecture
de l'Université Laval

Marie-Josée Deschênes
architecte
Commission de la capitale
nationale du Québec

François Dufaux
chargé d'enseignement,
École d'architecture de
l'Université Laval

Charles Ferland
stagiaire,
Anne Carrier architecte

Jean-François Marquis
étudiant, École d'architecture
de l'Université Laval

Isabelle McKinnon
Architecte
Gersovitz Fournier Moss